

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 septembre 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
- **7315, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 377 257 du cadastre du Québec** : autoriser l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant (40.09).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- La mairesse, Émilie Thuillier, dépose le document suivant :
- Lettre adressée au Ministre de l'Éducation portant sur l'intégration d'un centre de loisirs au projet de rénovation du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, à Montréal.
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2022.
- 10.08** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 4 juillet et 25 août 2022.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 204 995,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19344 - 2 soumissionnaires (lots 1 et 2).

- 20.02** Accorder un contrat à Les revêtements Schell-Tech inc. pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 120 362,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19482 - 2 soumissionnaires (lot 1).
- 20.03** Accorder un contrat de gré à gré à Entretien J. R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une période de cinq semaines à l'automne 2022, pour un montant de 50 818,95\$, taxes incluses.
- 20.04** Accorder trois contrats aux firmes 2321-2392 Québec inc. (Pépinère Y. Yvon Auclair et fils), Pépinère Jardin 2000 inc. et Jean-Pierre Dubé (Pépinère Rougemont enr.), pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023. Dépense totale de 300 000 \$ taxes incluses (contrat : 284 511,52 \$ + variations des quantités 15 488,48 \$) - Appel d'offres public 22-19485 - 5 soumissionnaires.
- 20.05** Accorder un contrat de gré à gré à Solotech inc., pour la fourniture des équipements scénographiques de la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville, pour un montant de 73 758,14 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (26 940,40\$ net de ristournes).
- 20.06** Exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), dans le cadre du contrat de services accordé à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) / Autoriser une dépense de 188 560 \$.
- 20.07** Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-012 pour des travaux de mesures de protection pour piste cyclable en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).
- 20.08** Modifier la résolution CA22 09 0167, adoptée le 4 juillet 2022, afin d'intégrer au montage financier une somme de 492 556 \$ provenant du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL).
- 20.09** Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.
- 20.10** Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 515 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic et Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.
- 20.11** Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, taxes incluses, au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.12** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. 1213060030).

- 20.13** Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.14** Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la location, à titre gratuit, du local 1602 du centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022.
- 30.02** Autoriser la réalisation, par Hydro-Québec, du projet d'aménagement paysager sur le lot 2 500 807 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal / Autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot / Mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot.
- 30.03** Autoriser une dépense de 25 000 \$, à même la réserve développement, pour la mise en place d'un premier quartier culturel.
- 30.04** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.05** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5 000 \$) et la Corbeille Bordeaux-Cartierville (1 000 \$).
- 30.06** Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.
- 30.07** Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional, et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'utilisation de barbecues mobiles.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1940 et 1942, rue Sauvé Est, érigé sur le lot projeté 6 406 190 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.
- 40.06** Accepter la somme de 32 710 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest, la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages aux fins de centre d'art (catégorie C.4) - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec - Zone 1293.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'usage « agriculture » aux fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes pour le bâtiment portant le numéro 9855, rue Meilleur - lot 1 488 843 du cadastre du Québec – zone 1293.
- 40.09** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 7315, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 377 257 du cadastre du Québec, l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant (40.09).

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1^{er} juin et 6 juillet 2022.

70.02 Affaires nouvelles

70.03 Levée de la séance



Dossier # : 1227445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 204 995,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19344 - 2 soumissionnaires (lots 1 et 2).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Déneigement & Excavation M.Gauthier inc., le contrat pour les services de location de deux (2) balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six (26) mois avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 995.82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (22-19344).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera accordée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 204 995.82\$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-29 15:57

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 204 995,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19344 - 2 soumissionnaires (lots 1 et 2).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement compose avec un grand nombre d'arbres feuillus sur son territoire. À l'automne, une grande quantité de feuilles jonche les rues et peut nuire à l'écoulement de la pluie vers les puisards et également boucher les grilles des puisards. L'utilisation de cinq (5) balais mécaniques en location permettra de travailler en tandem avec les balais aspirateurs qui sont opérés par les employés de l'arrondissement. L'utilisation combinée des deux (2) types de balais permet un travail optimal dans les cinq (5) secteurs d'opérations.

La période visée pour l'utilisation des cinq (5) balais mécaniques est du mois d'octobre à début novembre (pour une période d'environ cinq (5) semaines) pour l'entretien automnal et de la mi-avril à la mi-mai (pour une période d'environ quatre (4) semaines) pour effectuer le ménage du printemps.

Le contrat est pour une durée de vingt-six (26) mois avec une possibilité de renouvellement de deux (2) ans.

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de nettoyage printanier et automnal. Puisque l'arrondissement doit en tout temps assurer la propreté sur l'ensemble de son territoire afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens, la location pour quelques semaines de cinq (5) balais avec opérateurs est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0227 – 15 octobre 2019 : Accorder, conformément à l'appel d'offre public 19-17266 , un contrat pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de renouvellement d'une année, à Alekko inc. pour la location de cinq (5) balais avec opérateur (lot 1 et 2 - 3 soumissionnaires, lot 3 - 2 soumissionnaires, lot 4 et 5 - 1 soumissionnaire), pour assurer le service de nettoyage des voies publiques, pour un montant de 595 562.19 \$ toutes taxes incluses (1195241004).

DESCRIPTION

Un balai mécanique avec opérateur est requis pour réaliser le nettoyage des rues de l'arrondissement lors des périodes de printemps et d'automne pour travailler en tandem avec un balai aspirateur de la ville dans chacun des cinq (5) secteurs d'opérations de l'arrondissement.

Le balai mécanique est capable de ramasser des matières au sol, telles que des roches, de la boue, des débris et des branches, et ce, contrairement au balai aspirateur qui fait un travail de finition lors de la saison estivale.

Au printemps, le balai mécanique sera utilisé afin d'éliminer tous les débris que l'on peut retrouver sur les rues suite à la fonte de la neige. Pendant l'automne, le balai mécanique sera utilisé afin de ramasser toutes les feuilles et les branches que l'on peut retrouver sur les rues avant l'hiver.

Le jumelage d'un balai mécanique avec un balai aspirateur est impératif pour obtenir le niveau de service et la qualité de balayage attendue.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été publié le mercredi 25 mai 2022 par le Service de l'approvisionnement dans le Devoir et sur SEAO. La durée de l'appel d'offres sur le marché a été de vingt (20) jours et aucun addenda n'a été publié pendant cette période. L'ouverture des soumissions a été faite, par le Service du greffe, le mardi 14 juin 2022.

Le marché compte plusieurs entreprises qui possèdent des balais pour le nettoyage des rues, mais rares sont celles qui ont la capacité de fournir simultanément cinq (5) balais mécaniques aux périodes demandées.

La répartition des balais mécaniques en cinq (5) lots distincts dans l'appel d'offres a pour but d'ouvrir le marché en permettant à des entrepreneurs de soumissionner selon le nombre d'appareils disponibles.

Au cours de la période de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges, ce qui a permis de recevoir deux soumissions.

Il y a eu trois (3) désistements, deux (2) n'ont pas répondu à notre demande d'explication et un (1) n'a pas les effectifs nécessaires.

La soumission de la firme Les revêtements Scell-Tech inc. pour deux (2) balais a dû être rejetée puisque l'étape de la conformité technique a échoué puisque la machinerie soumissionnée étaient des balais aspirateurs, alors que ce sont des balais mécaniques qui étaient demandés au devis.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions:

LOT 1: Location d'un balai mécanique avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc.	102 497,91 \$
2	Les revêtements Scell-tech inc. (non conforme)	
3		
4		
Dernière estimation réalisée		113 026,35 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	(10 528,44 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-9,32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	0,00%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	102 497,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	0,00%

LOT 2: Location d'un balai mécanique avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc.	102 497,91 \$
2	Les revêtements Scell-tech inc. (non conforme)	
3		
4		
Dernière estimation réalisée		113 026,35 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	(10 528,44 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-9,32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	0,00%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	102 497,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	0,00%

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) n'est pas nécessaire.

Un nouvel appel d'offres 22-19482 a été lancé le 11 juillet 2022 pour combler les besoins pour les trois (3) autres balais mécaniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ces contrats de location à « Déneigement & Excavation M.Gauthier inc. » est de 204 995.82 \$, taxes incluses, et se répartit comme suit :

Description	nb/h année	Taux/ horaire	Total avant taxes	Total taxes incluses	Total lot 1 et 2 taxes incluses
Année 2022	170	114,00 \$	19 380,00 \$	22 282,16 \$	44 564,31 \$
Année 2023	306	114,00 \$	34 884,00 \$	40 107,88 \$	80 215,76 \$
Année 2024	306	114,00 \$	34 884,00 \$	40 107,88 \$	80 215,76 \$
			Total	102 497,91 \$	204 995,83 \$
Année 2025 - OPTION de renouvellement	306	118,56 \$	36 279,36 \$	41 712,19 \$	83 424,39 \$
Année 2026 - OPTION de renouvellement	306	123,30 \$	37 730,53 \$	43 380,68 \$	86 761,36 \$
			Total	187 590,79 \$	375 181,58 \$

Les deux (2) options de renouvellement sont indexées de 4% par année selon les termes du contrat. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à la Division de la Voirie, de la Direction des travaux publics, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de réaliser des opérations de nettoyage rapides et efficaces. Sans ces appareils, les opérations de ménage du printemps et de ramassage des feuilles à l'automne pourraient être retardées, voire compromises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 12 septembre 2022

Début du contrat : 13 septembre 2022

Fin du contrat : 30 novembre 2024

Prolongation en option: 2 périodes de 12 mois jusqu'au 30 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2022-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1227445002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les revêtements Schell-Tech inc. pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 120 362,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19482 - 2 soumissionnaires (lot 1).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les revêtements Schell-Tech inc., le contrat pour les services de location d'un (1) balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six (26) mois avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 362.73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (22-19482).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera accordée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 120 362.73\$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-29 15:56

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227445002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les revêtements Schell-Tech inc. pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 120 362,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19482 - 2 soumissionnaires (lot 1).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement compose avec un grand nombre d'arbres feuillus sur son territoire. À l'automne, une grande quantité de feuilles jonche les rues et peut nuire à l'écoulement de la pluie vers les puisards et également boucher les grilles des puisards. L'utilisation des cinq (5) balais mécaniques en location permettra de travailler en tandem avec les balais aspirateurs qui sont opérés par les employés de l'arrondissement. L'utilisation combinée des deux types de balais permet un travail optimal dans les cinq (5) secteurs d'opérations. La période visée pour l'utilisation des cinq (5) balais mécaniques est du mois d'octobre à début novembre (pour une période d'environ cinq (5) semaines) pour l'entretien automnal et de la mi-avril à la mi-mai (pour une période d'environ de quatre (4) semaines) pour effectuer le ménage du printemps.

Le contrat est pour une durée de vingt-six (26) mois avec une possibilité de renouvellement de deux (2) ans.

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de nettoyage printanier et automnal. Puisque l'arrondissement doit, en tout temps, assurer la propreté sur l'ensemble de son territoire afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens, la location des cinq (5) balais avec opérateurs est requise.

Cet appel d'offres a dû être lancé pour les trois (3) balais mécaniques avec opérateurs manquants puisque le premier appel d'offres (22-19344) n'a pas permis de combler les besoins pour les cinq balais mécaniques requis puisque seuls deux lots ont pu être octroyés.

Des contrats de gré à gré devront être donnés pour combler les besoins restants pour deux balais puisque cet appel d'offres (22-19482) a permis de combler les besoins pour un seul balai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0227 - 19 octobre 2019 : Autorisation d'une dépense totale de 595 562,19 \$, taxes

incluses – Accorder, conformément à l'appel d'offres public 19-17266 , un contrat pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de renouvellement d'une année, à Alekko inc. pour la location de cinq (5) balais avec opérateur (lot 1 et 2 - 3 soumissionnaires, lot 3 - 2 soumissionnaires, lot 4 et 5 - 1 soumissionnaire), pour assurer le service de nettoyage des voies publiques, pour un montant de 595 562.19 \$ toutes taxes incluses (1195241004).

DESCRIPTION

Un balai mécanique avec opérateur est requis pour réaliser le nettoyage des rues de l'arrondissement lors des périodes de printemps et d'automne pour travailler en tandem avec un balai aspirateur de la ville dans chacun des cinq (5) secteurs d'opérations de l'arrondissement.

Le balai mécanique est capable de ramasser de la matière au sol comme des roches, de la boue, des débris et des branches contrairement au balai aspirateur qui fait un travail de finition lors de la saison estivale.

Au printemps, le balai mécanique sera utilisé afin d'éliminer tous les débris que l'on peut retrouver sur les rues suite à la fonte de la neige. Pendant l'automne, le balai mécanique sera utilisé afin de ramasser toutes les feuilles et les branches que l'on peut retrouver sur les rues avant l'hiver.

Le jumelage d'un balai mécanique avec un balai aspirateur est impératif pour obtenir le niveau de service et la qualité de balayage attendue.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été publié le lundi 11 juillet 2022 par le Service de l'approvisionnement dans le Devoir et sur SEAO. La durée de l'appel d'offres sur le marché a été de dix-sept (17) jours et aucun n'a été publié. L'ouverture des soumissions a été faite par le Service du greffe le jeudi 28 juillet 2022.

Le marché compte plusieurs entreprises qui possèdent des balais pour le nettoyage des rues, mais rares sont celles qui ont une capacité de fournir simultanément cinq (5) balais mécaniques pour les périodes demandées.

La répartition des balais mécaniques en cinq (5) lots bien distincts dans l'appel d'offres a pour but d'ouvrir le marché en permettant à des entrepreneurs de soumissionner selon le nombre d'appareils qu'ils ont de disponibles.

Lors de la publication de cet appel d'offres, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges et seules deux soumissions ont été déposées.

Il y a eu quatre (4) désistements, un (1) n'a pas répondu à notre demande d'explication, un (1) n'a pas d'équipement disponible, un (1) a livré sa soumission en retard et un (1) a pris les documents pour information.

La soumission de l'entreprise 110731192 Canada Inc. (Déneigement NA-SA) est inadmissible puisque cette entreprise ainsi que sa propriétaire, Mme Nancy Desjardins, sont inscrites au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle (Voir la résolution du Bureau de l'inspecteur général, dossier 1214990004, en pièce jointe).

Les revêtements Scell-Tech inc. ont soumissionné de nouveau sur cet appel d'offres en proposant un balai mécanique conforme aux exigences du devis.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions:

LOT 1: Location d'un balai mécanique avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	110731192 Canada Inc Déneigement NA-SA (inadmissible)	
2	Les revêtements Schell-tech Inc.	120 362,73 \$
3		
4		
Dernière estimation réalisée		113 026,35 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	7 336,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	6,49%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	0,00%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	120 362,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	0,00%

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) n'est pas nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat de location à « Les revêtements Schell-Tech inc. » est de 120 362,73 \$, taxes incluses, et se répartit comme suit :

Description	nb/h année	Taux/ horaire	Total avant taxes	Total taxes incluses
Année 2022	170	128,00 \$	21 760,00 \$	25 018,56 \$
Année 2023	306	133,00 \$	40 698,00 \$	46 792,53 \$
Année 2024	306	138,00 \$	42 228,00 \$	48 551,64 \$
			Total	120 362,73 \$
Année 2025 - OPTION de renouvellement	306	143,52 \$	43 917,12 \$	50 493,71 \$
Année 2026 - OPTION de renouvellement	306	149,26 \$	45 673,80 \$	52 513,46 \$
			Total	223 369,89 \$

Les deux (2) options de renouvellement sont indexées de 4% par année selon les termes du contrat.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à la Division de la Voirie, de la

Direction des travaux publics, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de réaliser des opérations de nettoyage rapides et efficaces. Le fait de ne pas recourir à la location de ces appareils avec opérateurs pourrait retarder de façon considérable les opérations de ménage du printemps et empêcher le ramassage des feuilles à l'automne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 12 septembre 2022

Début du contrat : 13 septembre 2022

Fin du contrat : 30 novembre 2024

Prolongation en option: 2 x 12 mois jusqu'au 30 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2022-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1227445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Entretien J. R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une période de cinq semaines à l'automne 2022, pour un montant de 50 818,95\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Entretien J.R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux (2) balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une durée de cinq (5) semaines à l'automne 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 50 818,95 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera accordée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 50 818,95\$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-29 15:54

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Entretien J. R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une période de cinq semaines à l'automne 2022, pour un montant de 50 818,95\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement compose avec un grand nombre d'arbres feuillus sur son territoire. À l'automne, une grande quantité de feuilles jonche les rues et peut nuire à l'écoulement de la pluie vers les puisards et également boucher les grilles des puisards. L'utilisation de cinq balais mécaniques en location permettra de travailler en tandem avec les balais aspirateurs opérés par les employés de l'arrondissement. L'utilisation combinée des deux types de balais permet un travail optimal dans les cinq secteurs d'opérations.

La période visée pour l'utilisation des cinq balais mécaniques est du mois d'octobre au début du mois de novembre, pour une période d'environ cinq semaines, pour l'entretien automnal.

Le contrat est pour une durée de cinq semaines pour combler temporairement les besoins de la voirie.

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de nettoyage automnal. Puisque l'arrondissement doit en tout temps assurer la propreté sur l'ensemble de son territoire afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens, la location pour quelques semaines de cinq balais avec opérateurs est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0227 – 15 octobre 2019 : Accorder, conformément à l'appel d'offre public 19-17266 , un contrat pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de renouvellement d'une année, à Alekko inc. pour la location de cinq (5) balais avec opérateur (lot 1 et 2 - 3 soumissionnaires, lot 3 - 2 soumissionnaires, lot 4 et 5 - 1 soumissionnaire), pour assurer le service de nettoyage des voies publiques, pour un montant de 595 562.19 \$ toutes taxes incluses (1195241004).

DESCRIPTION

Un balai mécanique avec opérateur est requis pour réaliser le nettoyage des rues de l'arrondissement lors de la période d'automne pour travailler en tandem avec un balai aspirateur de la ville dans chacun des cinq secteurs d'opérations de l'arrondissement. Le balai mécanique est capable de ramasser des matières au sol, telles que des roches, de la

boue, des débris et des branches, et ce, contrairement au balai aspirateur qui fait un travail de finition lors de la saison estivale.

Pendant l'automne, le balai mécanique sera utilisé afin de ramasser toutes les feuilles et les branches que l'on peut retrouver sur les rues avant l'hiver.

Le jumelage d'un balai mécanique avec un balai aspirateur est impératif pour obtenir le niveau de service et la qualité de balayage attendue.

JUSTIFICATION

Deux appels d'offres publics précédents, 22-19344 et 22-19482, n'ont pas permis de combler les besoins pour les cinq balais mécaniques requis. Le premier appel d'offres, 22-19344, a permis de combler les besoins pour deux balais et le second, 22-19482, a permis d'octroyer un contrat pour un balais supplémentaires.

Une nouvelle sollicitation du marché a donc dû être entreprise rapidement afin de combler les besoins les plus pressants. Par conséquent, une demande de prix a été transmise à cinq entrepreneurs le 5 août 2022 en vue d'octroyer un contrat de gré à gré pour les deux balais manquants cet automne. Cette demande de prix a permis de recevoir deux soumissions aux termes de la période de sollicitation, d'une durée de 13 jours, et de combler les besoins pour la période automnale.

Une entreprise invitée n'a pas répondu à notre demande et deux entreprises ne possédaient pas la machinerie et les effectifs nécessaires pour répondre à la demande de prix.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Par conséquent, l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ces contrats de location à «Entretiens J.R. Villeneuve inc. » est de 50 818,95 \$, taxes incluses,

LOT 1: Location d'un balai mécanique avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Entretiens J.R. Villeneuve inc.	25 409,48 \$
2	Balai le parmanent inc.	34 205,06 \$
3		
4		
Dernière estimation réalisée		24 627,65 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	781,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	3,17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	8 795,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	34,62%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	29 807,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	17,31%

LOT 2: Location d'un balai mécanique avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Entretiens J.R. Villeneuve inc.	25 409,48 \$
2	Balai le parmanent inc.	34 205,06 \$
3		
4		
Dernière estimation réalisée		24 627,65 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	781,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	3,17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	8 795,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	34,62%
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	29 807,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	17,31%

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à la Division de la Voirie, de la Direction des travaux publics, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de réaliser des opérations de nettoyage rapides et efficaces. Sans ces appareils, les opérations de ramassage des feuilles à l'automne pourraient être retardées, voire compromises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 12 septembre 2022

Début du contrat : 3 octobre 2022

Fin du contrat : 30 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2022-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1229095002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 2321-2392 Québec inc. (Pépinère Y. Yvon Auclair et fils), Pépinère Jardin 2000 inc. et Jean-Pierre Dubé (Pépinère Rougemont enr.), pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023. Dépense totale de 300 000 \$ taxes incluses (contrat : 284 511,52 \$ + variations des quantités 15 488,48 \$) - Appel d'offres public 22-19485 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023, pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (22-19485);

<u>Firmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pépinère Y.Yvon Auclair et Fils	14 articles	44 397.60 \$
Pépinère Jardin 2000 Inc	44 articles	98 901.56 \$
Pépinère Rougemont Jean-Pierre Dubé	91 articles	141 212.36 \$

2. d'autoriser une dépense de 15 488.48 \$, taxes incluses, allouée à un budget pour les variation des quantités;

3. d'autoriser une dépense totale de 300 000,00 \$, taxes incluses;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits, requis sont disponibles et proviennent du budget PDI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, au projet 34700 - Plan de la forêt urbaine,

réservé pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 15:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1229095002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et fils), Pépinière Jardin 2000 inc. et Jean-Pierre Dubé (Pépinière Rougemont enr.), pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023. Dépense totale de 300 000 \$ taxes incluses (contrat : 284 511,52 \$ + variations des quantités 15 488,48 \$) - Appel d'offres public 22-19485 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée de l'agrile du frêne en 2011, plusieurs milliers de frênes infestés ont été abattus sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De plus, la forêt urbaine de l'arrondissement vieillit et, les arbres matures arrivant en fin de cycle doivent être remplacés. Afin de remplacer ces pertes et d'augmenter la couverture de la forêt urbaine sur le territoire, le quota annuel de plantation fixé originalement à 330 arbres, plantés en rues et en parcs, n'a cessé d'augmenter.

Entre 2014 et 2018, par le biais du programme Canopée du plan de gestion de la forêt urbaine de Montréal du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), environ 400 arbres supplémentaires ont été plantés chaque année par des contractants privés sous la supervision de la Division de la forêt urbaine du SGPMRS.

En 2019, l'arrondissement a adopté le projet "Un arbre abattu, un arbre planté" pour combler le déficit de plantation, à raison de 1000 arbres plantés par année.

En 2022, pour répondre aux objectifs du plan stratégique 2022-25 de l'Arrondissement, la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine a adopté le Plan maître de plantation dont le principal enjeu est la plantation de 1 300 arbres par année.

Une partie de l'approvisionnement en arbres de l'arrondissement provient de la pépinière municipale, à raison de 330 arbres par année. Les quantités restantes doivent être achetées sur le marché privé pour répondre aux besoins de l'arrondissement

Auparavant, les Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine concluait des contrats de gré à gré pour l'achat d'arbres selon les besoins de chaque projet de plantation (aménagement d'un parc, plantation du printemps/plantation d'automne). Cependant, les besoins grandissants

justifient désormais la sollicitation du marché par appel d'offres public. Par conséquent, il n'y a pas d'historique de décisions antérieures pour des appels d'offres similaires dans ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA 2228144001 - 23 juin 2022 - Dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine, autoriser un virement de crédits global de 7 846 000 \$, en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers les comptes des arrondissements, selon l'information inscrite au sommaire, afin de remplacer les frênes abattus et renforcer la canopée (2228144001).

DESCRIPTION

En juin 2022, la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine a mandaté le Service de l'approvisionnement pour procéder au lancement de l'appel d'offres public 22-19485.

L'appel d'offres a été publié sur le site de la Ville de Montréal, dans le journal le Devoir et dans le service électronique d'appels d'offres SEAO le 21 juillet 2022. Un seul addenda a été publié le 29 juillet et le Service du greffe de la Ville de Montréal a procédé à l'ouverture des soumissions le 16 août 2022. La durée de l'appel d'offres sur le marché a été de 26 jours.

Le présent contrat a pour objet la fourniture de 1100 arbres de calibre 50 mm en panier de broche, pour une période s'échelonnant de 2022 à 2023. Plus précisément, environ 350 arbres seront livrés à l'automne 2022 et environ 750 arbres seront livrés au printemps 2023. Ces arbres seront plantés sur le territoire de l'Arrondissement au cours de l'année 2023.

L'appel d'offres comprend 149 articles inscrits au bordereau de soumission. Un article est la combinaison d'une quantité d'arbres pour une essence donnée à une saison de livraison donnée. Le prix de l'article correspond donc au produit du prix unitaire multiplié par la quantité prévisionnelle inscrite au bordereau. Les contrats ont été attribués au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents d'appel d'offres 22-19485, les firmes Pépinière Y.Yvon Auclair et Fils, Pépinière Jardin 2000 Inc et Pépinière Rougemont Jean-Pierre Dubé, ont déposé les plus basses soumissions conformes pour les articles inscrits au bordereau de prix.

Les soumissions des firmes Pépinière Dominique Savio Ltée et Pépinière Abbotsford Inc, ont été déclarées non-conformes par le Service de l'approvisionnement pour raison majeure dans le cadre du processus de conformité administrative.

Afin d'alléger la lecture du présent sommaire décisionnel, le tableau détaillant le résultat de l'analyse des soumissions par article est disponible en pièce jointe.

Le tableau présenté ci-dessous établit un comparatif entre le montant correspondant à la somme des articles remportés par chaque soumissionnaire conforme et le prix de l'estimation totale réalisée avant l'appel d'offre.

NOM DES ADJUDICATAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Pépinière Y Yvon Auclair et Fils (14 articles)	44 397.60 \$
Pépinière Jardin 2000 Inc (44 articles)	98 901.56 \$
Pépinière Rougemont Jean-Pierre Dubé (91 articles)	141 212.36 \$

Total des soumissions pour les 149 articles	284 511.52 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	334 919.42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 50 407.90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 15 %

L'estimation réalisée se basait sur une demande de prix effectuée en 2021 auprès d'un seul fournisseur, pour un calibre identique à celui inscrit au bordereau et majoré de 10 % pour tenir compte de l'inflation. L'estimation n'était donc pas nécessairement représentative du marché des plus bas soumissionnaires, ce qui pourrait expliquer l'écart favorable de 15 % entre notre estimation et le prix total obtenu en réponse à cet appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine souhaite aussi réserver un montant de 15 488.48 \$1 pour pouvoir faire face à une variation des quantités. Ce montant représente 5 % de la somme allouée aux trois adjudicataires (284 511.52 \$) et portera la dépense totale du projet à 300 000\$, taxes incluses.

Compte tenu que les livraisons d'arbre s'effectueront sur 2 années financières distinctes (2022 et 2023), le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses par année (taxes incluses), incluant les sommes allouées à la variation des quantités :

Montant payable en 2022	85 075.80 \$
Montant payable en 2023	199 435.72 \$
Variation des quantités	15 488.48 \$
Montant total	300 000.00 \$

En conclusion, la dépense totale (taxes incluses) à allouer au contrat faisant suite à l'appel d'offres public 22-19485 est de 300 000 \$.

Les crédits requis sont disponibles et proviennent du budget PDI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, au projet 34700 - Plan de la forêt urbaine, réservé pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Le plan Montréal 2030 propose quatre grandes orientations. Une de celles-ci est d'accélérer la transition écologique. À l'aide de cet appel d'offres pour la fourniture d'arbres, l'arrondissement participe pleinement à la priorité #2 du plan Montréal 2030 :

"Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision "

L'octroi de ce contrat va également dans le sens du Plan Climat 2020-2030, qui prévoit la plantation de 500 000 arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur le plan environnemental : en accordant le contrat, l'Arrondissement se dote des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le plan stratégique 2022-25 et le Plan maître de plantation 2022-2031 en matière de verdissement et de transition écologique.

- Sur le plan opérationnel : si le contrat n'est pas octroyé, les opérations de plantation ne pourront être complétées, faute d'un approvisionnement en arbre suffisant.
- En termes de service à la population, le non-octroi de ce contrat aura assurément des conséquences sur le délai de traitement des demandes de plantation et de remplacement d'arbres effectuées par les citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2022.

Fin du contrat: Été 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent MAURIN
Agent-technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1223060046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Solotech inc., pour la fourniture des équipements scénographiques de la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville, pour un montant de 73 758,14 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (26 940,40\$ net de ristournes).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Solotech pour la fourniture des équipements scénographiques de la Salle Charles-Daudelin du Centre culturel et communautaire de Cartierville pour un montant de 73 758,14\$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense totale de 73 758,14\$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60% par le Service de la culture et à 40% par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-09-07 13:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1223060046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Solotech inc., pour la fourniture des équipements scénographiques de la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville, pour un montant de 73 758,14 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (26 940,40\$ net de ristournes).

CONTENU**CONTEXTE**

À l'issue d'une démarche communautaire et citoyenne amorcée depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal a acquis à l'automne 2016 un édifice situé au 12225-12227, rue Grenet, en vue d'aménager le nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville (Centre). Ce projet innovant, réalisé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec le milieu concerté, regroupe sous un même toit une dizaine d'organismes communautaires, une Maison de quartier et une multitude de services à vocations culturelle et sociale.

L'ensemble du projet se réalisera en deux phases. La première phase consiste en l'aménagement des espaces communautaires et citoyens. Ces travaux seront complétés dès l'automne 2022, à l'exception des deux centres de la petite enfance (CPE) qui seront aménagés en 2023. La deuxième phase, prévue vers 2026-2032, consiste en l'aménagement d'une bibliothèque moderne et d'un espace de diffusion culturelle.

En attendant la réalisation de la Phase II du projet, la salle Charles-Daudelin a été ciblée comme salle de diffusion culturelle, mais pour ce faire, elle doit être dotée d'équipements scénographiques portatifs permettant une offre culturelle de qualité et adaptée à cette petite salle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0017 (8 février 2021) : Accorder un contrat à Le Groupe CIBS (9356-0175 Québec inc.) pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1.

CA16 090303 (14 novembre 2016) : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, aux fins de construction d'une bibliothèque et d'aménagement d'espaces à vocation culturelle et communautaire, un immeuble situé au 12225-12227, rue Grenet dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (l'« Immeuble ») incluant des équipements et du mobilier

DESCRIPTION

La salle Charles-Daudelin, ancienne chapelle du CCCC, est une salle multi fonctionnelle qui servira à la diffusion d'une offre culturelle de petite envergure dans le secteur de Cartierville, actuellement considéré comme un désert culturel.

L'arrondissement a fait appel au Service de la culture pour obtenir une subvention dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels.

Cette subvention servira à doter la salle Charles-Daudelin d'équipements scénographiques professionnels permettant une diffusion culturelle de qualité.

JUSTIFICATION

Sans les équipements scénographiques de qualité, la salle Charles-Daudelin ne peut servir de lieu de diffusion culturelle.

Le programme de soutien aux équipements culturels du Service de la culture nous permet d'obtenir en 2022 un financement correspondant à 60% du coût total d'acquisition des équipements. 40% du coût total maximal de 29 503,25 \$ (taxes incluses) sera assumé par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour réaliser ce projet. Une demande de prix a été transmise à trois firmes, soit APL, Auvitec et Solotech. Seule l'entreprise Solotech a répondu à la demande de prix en transmettant une proposition complète. Les deux autres firmes ont transmis des propositions incomplètes en omettant de fournir des prix pour différents items demandés. Dans l'ensemble, les prix reçus pour la grande majorité des items sont comparables.

ATTENDU la vérification selon laquelle le cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours, il est recommandé de retenir la proposition de Solotech au montant de 73 758,14\$, taxes incluses. La part de l'arrondissement, correspondant à 40% de la facture totale, est de 29 503,26\$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de contrat de 73 758,14 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

· 40% du coût total maximal de 29 503,25 \$ (taxes incluses) seront assumés comme suit par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville:

Un montant maximal de 26 940,40 \$ (net de ristournes) sera financé par le budget de la réserve immobilière;

· 60% du coût total maximal de 44 254,89 \$ (taxes incluses), seront assumés comme suit par le Service de la culture – Programme de soutien aux équipements culturels:

Un montant maximal de 40 410,61 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale – 21-045 MAN expositions perm./équip. CM21 1299.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (net de ristournes):

Programme/Projet	2022	2023	2024	TOTAL
36180-Exposition permanente / équipement spécialisé	40	-	-	40
40003-Programme installations sportives, communautaires et culturelles	27	-	-	27
Total	67	-	-	67

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte du Plan stratégique Montréal 2030, particulièrement en ce qui a trait à la priorité 9 concernant la consolidation du filet social, des liens sociaux et de la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs. Il contribue aussi fortement aux engagements montréalais en matière d'inclusion, d'équité entre les personnes et territoriale et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date d'octroi: 13 septembre 2022

Date de début : 13 septembre 2022

Date de fin : 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 31 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON

Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER

Directeur - culture, sports, loisirs et développement social

Le : 2022-08-30



Dossier # : 1222799005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger, pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023, le contrat de services animaliers avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, Canadienne (S.P.C.A.), conformément à l'option de renouvellement, pour un montant total de 188 560 \$ pour l'année supplémentaire, incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM) - Budget de fonctionnement - Montant: 188 560 \$

De prolonger, pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023, le contrat de services animaliers avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, Canadienne (S.P.C.A.), conformément à l'option de renouvellement, pour un montant total de 188 560 \$ pour l'année supplémentaire, incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM) - Budget de fonctionnement - Montant: 188 560 \$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 12:53

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222799005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger, pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023, le contrat de services animaliers avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, Canadienne (S.P.C.A.), conformément à l'option de renouvellement, pour un montant total de 188 560 \$ pour l'année supplémentaire, incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM) - Budget de fonctionnement - Montant: 188 560 \$

CONTENU**CONTEXTE**

La première année d'option de renouvellement du contrat de services animaliers avec la SPCA, en vigueur pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, vient à échéance le 30 septembre 2022.

Il est demandé au conseil d'arrondissement le renouvellement pour une deuxième année, dernière possibilité de renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Contrat 2011-2013 - dossier 1111333002
Contrat 2013-2015 - dossier 1133893001
Contrat 2015-2017 - dossier 1151569011
Contrat 2017-2019 - dossier 1173893003
Contrat 2019-2021 - dossier 1193893002
Renouvellement 1 an du contrat 2019-2021 - dossier 1213893001

DESCRIPTION

Prolonger pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023, le contrat de services animaliers avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, Canadienne (S.P.C.A.).

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire poursuivre l'offre de services animaliers regroupé de la SPCA au sein d'une même convention, incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), celui-ci s'en disant satisfait.

Conformément aux dispositions de l'entente 2019-2021, plus précisément la clause 4.2 de celle-ci, il est possible de prolonger cette entente pour deux périodes d'une année supplémentaire. Une première prolongation a été effectuée en septembre 2021, la présente prolongation est la deuxième faisant suite au contrat initial. La directrice de la S.P.C.A., Madame Élise Desaulniers, a communiqué son accord à propos de ce renouvellement par courriel le 29 juillet 2022 (voir pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation se fait au même tarif annuel que pour les trois années précédentes, soit 188 560\$. La dépense est prévue au budget de fonctionnement de la division de l'urbanisme, permis et inspection de la direction du développement du territoire. L'imputation est précisée à l'intervention financière inscrite au présent dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clément CHARETTE
chef de division des permis et de l'inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-01

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1227930004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-012 pour des travaux de mesures de protection pour piste cyclable en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :
de rejeter les soumissions de l'appel d'offres public S-AC-2022-012;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 15:25

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227930004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-012 pour des travaux de mesures de protection pour piste cyclable en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de mesures de protection pour piste cyclable des rues Prieur, Sauriol et St-Firmin.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 4 mai 2022. La Division du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions, au Bureau d'arrondissement, le 31 mai 2022. La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S-0

DESCRIPTION

À l'ouverture des soumissions, le 31 mai 2022, l'arrondissement a reçu deux (2) soumissions. Le prix du plus bas soumissionnaire s'est révélé beaucoup plus élevé que l'estimation des professionnels.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public S-AC-2022-012 a été lancé le 4 mai 2022, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 31 mai à 13 h 30. L'analyse des deux soumissions reçues a permis de conclure que l'écart entre les prix déposés par les soumissionnaires et l'estimation de contrôle était trop important pour aller de l'avant avec l'octroi du contrat.

Par conséquent, après analyse du dossier, il est recommandé de procéder à l'annulation de cet appel d'offres. L'écart entre l'estimation et les prix obtenus sont explicables par la hausse du coût des matériaux de construction et par la période de l'année tardive pour solliciter le

marché. Cet écart met en péril le projet tel qu'initialement prévu.
Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses)

S-AC-2022-012

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Cojalac inc.	373 337,77 \$
Construction Larotek inc.	442 596,26 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Reporter le projet dans le temps.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de retourner en appel d'offres public à un moment plus opportun et tôt en saison afin d'assurer une saine compétition entre les entrepreneurs.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD
ingenieur(e)

Le : 2022-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1227189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot - Dépense totale de 1 655 472,78 \$, taxes incluses (contrat : 1 440 429,80 \$ + contingences : 144 042,98 \$ \$ + incidences : 71 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-001 - 3 soumissionnaires / Imputation de 1 511 667,31 \$, net de ristournes, à la réserve pour fins de parcs.

Il est recommandé :
de modifier la résolution CA22 09 0167, adoptée le 4 juillet 2022, comme suit :

- par le remplacement, dans l'objet, du libellé « Imputation de 1 511 667,31 \$ » par le libellé « Imputation de 1 019 111,31 \$ »;

- par le remplacement, dans le quatrième paragraphe, du libellé « Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement. » par « Cette dépense sera assumée à 33 % par la ville centrale et à 67 % par l'arrondissement. ».

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 09:16

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227189002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot - Dépense totale de 1 655 472,78 \$, taxes incluses (contrat : 1 440 429,80 \$ + contingences : 144 042,98 \$ + incidences : 71 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-001 - 3 soumissionnaires / Imputation de 1 511 667,31 \$, net de ristournes, à la réserve pour fins de parcs.

CONTENU**CONTEXTE**

Le montage financier pour les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot doit être modifié, de manière à intégrer un montant de 492 556 \$, net des ristournes financé à partir du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL). Par conséquent, le point 4 de la résolution CA22 090167 doit également être modifié.

Aspects financiers :

Le coût total maximal associé au contrat est de 1 655 472,78 \$ taxes incluses (1 511 667,31 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 539 413,03 \$ taxes incluses (492 556,00 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014 «Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux» # Résolution CM19 0229;

Un montant maximal de 1 116 059,75 \$ taxes incluses (1 019 111,31 \$ net des ristournes) sera financé à même la réserve parcs de l'arrondissement.

Cette dépense sera donc assumée à 33 % par la Ville centre et à 67 % par l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1227189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot - Dépense totale de 1 655 472,78 \$, taxes incluses (contrat : 1 440 429,80 \$ + contingences : 144 042,98 \$ \$ + incidences : 71 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-001 - 3 soumissionnaires / Imputation de 1 511 667,31 \$, net de ristournes, à la réserve pour fins de parcs.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Zotique-Racicot constitue un espace vert linéaire d'environ 6 hectares de superficie longeant la voie ferrée du Canadien Pacifique sur son côté ouest. Le parc est également délimité au nord par la rue de Salaberry, à l'est par la rue Zotique-Racicot et au sud par le rond-point de la rue Poincaré et la cour de voirie. Le parc est traversé sur toute sa longueur par une piste cyclable . Une servitude d'Hydro-Québec occupe une partie du terrain le long de la voie ferrée. La présence de la ligne à haute-tension constitue une contrainte importante pour l'aménagement du parc. Le projet d'aménagement du parc Zotique-Racicot a été l'objet d'un processus consultatif en 2021 réparti en deux étapes : consultation au printemps et rétroaction à l'automne. La préservation du caractère tranquille et sauvage du parc constitue une préoccupation importante des citoyens. Des attentes en lien avec l'aménagement d'aires de jeu, d'une aire de jeu libre et d'une aire de détente ont également été exprimées par le public.

Le financement de la dépense associée à ces travaux proviendra de l'arrondissement par le biais de son PTI.

L'appel d'offres public S-AC-2022-001 a été lancé le 11 mai 2022, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 14 juin 2022 à 13h30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 34 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

Aires des jeu 2-5 ans et 6-12 ans

Aire de jeu libre, incluant surface de fibre de bois et éléments en bois

Placette en pavé préfabrique

Mobilier
 Sentier d'asphalte
 Trottoir, dalles et autres ouvrages de béton

- Fosses d'arbres et lits de plantation

Gazonnement
 Remise en état et ensemencement des amas de pierre
 Ouvrages de drainage.

JUSTIFICATION

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Salvex inc., au montant de 1 440 429,80 \$, taxes incluses.

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
Salvex inc.	1 440 429,80 \$
Construction NCP inc.	1 989 504,41 \$
SAHO Construction inc.	2 148 445,27 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 149 313,10 \$
Coûts moyens des soumissions conformes (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	1 859 459,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	708 015,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	49%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	291 116,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	549 074,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	38%

Salvex inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart entre l'estimation et la soumission la plus basse est explicable en grande partie par l'augmentation du prix du pavé, du gazon, des composantes en génie civil et de certains autres matériaux. Le prix des travaux de terrassement s'est aussi avéré être plus élevé que ce qui a été estimé. Le fait que la période d'appel d'offres ait eu lieu en mai - juin a pu également contribuer à obtenir des prix de soumission plus élevés. Cependant, compte tenu

du contexte économique actuel et de l'incertitude du marché de la construction pour les mois à venir, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, malgré le fait que l'écart entre le prix de sa soumission et la dernière estimation est de 25%. Il est également grandement préférable que les travaux soient réalisés en 2022 puisque la charge de travail du personnel de l'arrondissement responsable d'assurer le suivi des travaux prévue pour les prochains mois et les prochaines années est déjà importante.

Bien que 10 entrepreneurs se sont procurés les documents d'appel d'offres, uniquement 3 entrepreneurs ont déposé leur soumission. Ceci, peut s'expliquer par le fait que le carnet de commande des entrepreneurs à ce moment-ci de l'année est de manière générale déjà rempli. En effet, certains ont sans doute préféré se désister compte tenu de l'envergure et de la nature des travaux ainsi que de l'échéancier plutôt serré pour compléter les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 440 429,80 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 144 042,98 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. La dépense totale est donc de 1 655 472,78 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 71 000 \$ réparties comme suit :

3 000 \$ pour la potence et les enseignes de parc;

1 000 \$ pour les panneaux de catégories d'âges;

5 000 \$ pour les panneaux d'interprétation;

- 10 000 \$ pour les arbustes et les vivaces;

2 000 \$ pour les affiches de chantier et de l'affichage divers;

20 000 \$ pour le laboratoire (surveillance environnementale des sols et contrôle qualitatif des matériaux);

25 000 \$ pour des services professionnels pour la surveillance;

5 000 \$ pour diverses dépenses en honoraires professionnels ou autres.

Le coût total maximal associé au contrat est de 1 655 472,78 \$ taxes incluses (1 511 667,31 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 1 511 667,31 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve parcs de l'arrondissement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra suivre les règles strictes émises par la CNESST. Lesdites règles peuvent avoir certaines répercussions sur les méthodes employées par l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi : séance du 4 juillet du conseil d'arrondissement
Début des travaux : Mi-juillet
Fin des travaux : Début novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).

Il est recommandé :

- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ (incluant MTESS/RUI), aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément aux conventions en vigueur;

Organismes	Projets	Période	Montant recommandé annuellement (2020-2023)
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	9 272,62 \$

Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité (MTESS/RUI)	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 667 \$

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2021-03-22 10:04

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

 Directeur
 Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
 développement social



Dossier # : 1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier additionnel aux organismes suivants:

Organismes	Projets	Montant convention initiale	Montant recommandé bonification	Montant total du projet
Autour du bébé - carrefour périnatal d'Ahuntsic	Pause-Créative	16 116 \$	8 058,00 \$	24 174,00 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	20 000 \$	3 000,00 \$	23 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Projet Sault-au-Récollet	25 000 \$	10 230,90 \$	35 230,90 \$
La Maison des parents Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	25 000 \$	5 271,27 \$	30 271,27 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	23 151,68 \$	13 890,95 \$	37 042,63 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	19 500 \$	3 000,00 \$	22 500 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	22 500 \$	1 403,00 \$	23 903 \$
	Bien dans mon milieu,			

Entraide Ahuntsic-Nord	bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528,70 \$	7 992,00 \$	25 520,70 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	9 272,62 \$	1 500,00 \$	10 772,62 \$
La Corbeille	La saine alimentation : un défi alimenTERRE!	25 000 \$	7 981,50 \$	32 981,50 \$
Pause-Famille	Poupons, chaudrons et discussions	24 931 \$	2 927,56 \$	27 858,56 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde	25 000 \$	3 750,00 \$	28 750 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	2 016,00 \$	18 683 \$
	Total		71 021,18 \$	

2. d'approuver les projets d'addendas aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 12:30

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire est pour venir confirmer les versements 2021-2022 et 2022-2023 à verser aux organismes suivants, en accord avec les conventions signées et la résolution du conseil d'arrondissement du 9 mars 2020 (CA20 090064).

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2021-2022	Montant annuel 2022-2023
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire	17 528,70 \$	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68 \$	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimentTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et	Distribution d'aliments; capsules web; préparation	7 000 \$	7 000 \$

	curatives des aliments et de ces épices	de pamphlets		
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage...) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés-rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$	25 000 \$

Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier	25 000 \$	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année	16 667 \$ MTESS/RUI	16 667 \$ MTESS/RUI

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
 Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 17 mars 2021
 Isabelle LÉPINE, 16 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
 Agent (e) de développement d'activités culturelles
 physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Accorder un soutien financier additionnel de 71 021,18 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023). Approuver les projets d'addendas à cet effet (réf: CA20 090064 - 9 mars 2020).

Du budget original alloué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2020-2023, une somme de 71 021,18 \$ servira à venir bonifier les projets déjà soutenus. Les demandes des organismes s'inscrivent à l'intérieur des balises du programme et elles sont soutenues par une démonstration de la pertinence du soutien supplémentaire demandé. La bonification demandée permettra aux organismes de répondre à un enjeu actuel (ex. pénurie de main-d'oeuvre) ou à un enjeu pandémique (ex. offre de services ajustée afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés initialement par le projet, etc.).

Ainsi, le présent dossier vise à octroyer une contribution financière additionnelle aux organismes suivants:

Organismes	Projets	Montant convention initiale	Montant recommandé bonification	Montant total du projet
Autour du bébé - carrefour périnatal d'Ahuntsic	Pause-Créative	16 116 \$	8 058,00 \$	24 174,00 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	20 000 \$	3 000,00 \$	23 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour	Projet Sault-au-Récollet	25 000 \$	10 230,90 \$	35 230,90 \$

adultes				
La Maison des parents Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	25 000 \$	5 271,27 \$	30 271,27 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	23 151,68 \$	13 890,95 \$	37 042,63 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	19 500 \$	3 000,00 \$	22 500 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	22 500 \$	1 403,00 \$	23 903 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528,70 \$	7 992,00 \$	25 520,70 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	9 272,62 \$	1 500,00 \$	10 772,62 \$
La Corbeille	La saine alimentation : un défi alimenTERRE!	25 000 \$	7 981,50 \$	32 981,50 \$
Pause-Famille	Poupons, chaudrons et discussions	24 931 \$	2 927,56 \$	27 858,56 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde	25 000 \$	3 750,00 \$	28 750 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	2 016,00 \$	18 683 \$
	Total		71 021,18 \$	

Demande d'achat envoyée à la Ville-Centre.

Imputation budgétaire :

1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003664.052129.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 10 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en

situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Dans le cadre de l'Entente, le budget total alloué annuellement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour 2020-2023 est de 346 797 \$, pour un total de 1 040 391 \$ pour les trois années. Ce budget est modulable (une partie peut être reportée selon les besoins). L'arrondissement réserve une somme de 310 000 \$ annuellement pour soutenir les projets des organismes pour une période de trois ans (2020-2023), pour un total de 930 000 \$.

Pour la première année (2020-2021), s'ajoute un montant de 16 667 \$, pour un projet Ville-MTESS-RUI qui se déroule dans la RUI Laurentien-Grenet, pour un total de 326 667 \$.

L'arrondissement a procédé à un appel de propositions pour la sélection de projets présentés par des organismes communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'appel de propositions de projets s'est déroulé du 18 novembre 2019 au 8 janvier 2020. Les organismes ont déposé leur projet sur la nouvelle plateforme électronique, le système de Gestion et de suivi des subventions (GSS), implantée par le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à l'automne 2019. Une séance d'information a été offerte aux organismes le 27 novembre 2019.

Un comité de sélection des projets, composé du personnel de l'arrondissement (5) et de la conseillère BINAM (1), s'est tenu les 15-16 janvier 2020. Suite à l'analyse de projets, 16 projets ont été retenus dans le respect des priorités d'intervention et des sommes disponibles, pour un total de 326 667 \$.

Les projets ont été analysés selon les clientèles prioritaires et les conditions de vulnérabilité. Le niveau de vulnérabilité est d'autant plus élevé s'il combine plusieurs de ces conditions. Parmi les autres critères d'analyse observés, il y a : projets concertés, impacts et cohérence avec les priorités des tables de quartier.

Les projets devaient s'inscrire dans les orientations de l'Entente MTESS et intervenir sur les cibles prioritaires suivantes :

A. Populations prioritaires

Priorité 1	<ul style="list-style-type: none">• Enfants (préscolaires 0-5 ans, scolaire 6-12 ans)• Adolescents (12-17 ans)• Aînés (65 ans et plus)
Priorité 2	<ul style="list-style-type: none">• Jeunes adultes (18-29 ans)• Adultes (30-64 ans)

B. Conditions de la vulnérabilité

Situation de faible revenu	<ul style="list-style-type: none">• Sans diplôme• Diplômé - sans emploi• Diplômé - avec emploi « inadéquat »• Vivant seul• Vivant seul – avec enfants (monoparentalité)
Mauvaises conditions du logement	<ul style="list-style-type: none">• Insalubrité• Grandeur inadéquate

	<ul style="list-style-type: none"> • Sans logement (itinérance) • À risque de perte du logement
Situation d'isolement et d'exclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles à la participation sociale • Santé mentale – problèmes psychosociaux • Violence physique ou psychologique • Sentiment d'insécurité • Intégration culturelle • Vivant seul • Vivant seul – avec enfants (monoparentalité)
Insécurité alimentaire et saines habitudes alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité financière et géographique aux aliments (ex : dépannage alimentaire, popote roulante) • Saine alimentation (ex : ateliers de cuisine collective et développement de compétences)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019. Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018. Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

CA19 090043 du 11 mars 2019. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1193060008)

CA18 09 0073 du 9 avril 2018. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1183060013)

CA17 090069 du 10 avril 2017. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 322 895,70 \$ à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1173060010)

DESCRIPTION

Un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ répartie entre les 14 organismes (16 projets) suivants :

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant recommandé
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimentTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	Distribution d'aliments; capsules web; préparation de pamphlets	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$

Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage...) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés-rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les	16 667 \$ MTESS/RUI

	problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année
--	--

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations de l'Entente Ville-MTESS et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

Particulièrement, le projet MTESS/RUI, est priorisé par la Table de quartier, le Comité local des intervenants communautaire (CLIC), dans le cadre de sa planification stratégique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente étrepartie comme ceci :

- Une somme de 310 000 \$ annuellement pour les 3 années (2020-2023), pour la réalisation de 16 projets à réaliser par 14 organismes, pour un total de 930 000\$;
- Une somme de 16 667\$ (2020-2021), pour la réalisation d'un projet Ville MTESS/RUI, pour un total de 326 667 \$ la première année.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Nom du projet	Soutien 2017-2018	Soutien 2018-2019	Soutien 2019-2020	Montant recommandé 2020-2023	Soutien au projet global %
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	41 %
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528 \$	17 528 \$	17 528 \$	17 528,70 \$	41 %
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	23 151,68 \$	100 %
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	33 %
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	100 %

	curatives des aliments et de ces épices					
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	0 \$	0 \$	0 \$	19 500 \$	60 %
Autour du bébé	Pause-créative	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	16 116 \$	64 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	8 200 \$	8 200 \$	8 200 \$	9 272,62 \$	26 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	25 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	57 %
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	17 500 \$ (pas même projet)	17 500 \$ (pas même projet)	17 500 \$ (pas même projet)	22 500 \$	56 %
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	25 000 \$	54 %
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)	24 931 \$	93 %
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$	25 000 \$	100 %
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	42 %
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$ MTESS/RUI	32 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets répondent aux besoins prioritaires identifiés en matière de développement social dans l'arrondissement par une contribution offrant un effet de levier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 12 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1212971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 515 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic et Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 27 515 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans ;

Organisme	Projet	Période	Montant
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse en HLM	Juillet à Décembre 2022	13 840 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses ICS	Juillet à Décembre 2022	13 675 \$

2. d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-Centre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 13:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 515 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic et Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Accorder un soutien financier additionnel de 27 515 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic et à Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets d'addendas à cet effet (réf: CA21 090233 - 7 septembre 2021).

Avec Montréal 2030, il y a la volonté à la Ville-Centre d'arrimer les programmes et des leviers d'interventions Enfance-Jeunesse-Famille. La convergence entre les différents fonds pose la nécessité d'arrimer les différents calendriers pour 2023-2025 et a pour conséquence de prolonger le *Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans* (PIMJ) jusqu'en décembre 2022.

La Ville-Centre s'est basée sur le montant de l'enveloppe 2021-2022 pour la prolongation (80% de l'enveloppe initiale de 34 394 \$). Ainsi, l'enveloppe dédiée à l'arrondissement pour la période de juillet à décembre 2022 est de 27 515 \$.

Le présent dossier vise à :

- Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 13 840 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic, majorant le montant total accordé de 17 298 \$ à 31 138 \$ afin de consolider le projet *Intervention jeunesse en HLM*.
- Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 13 675 \$ à Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, majorant le montant total accordé de 17 096 \$ à 30 771 \$ afin de consolider le projet *Un milieu ouvert sur ses écoles (MOÉ) et ses ICS*.

Demande d'achat envoyée

Imputation budgétaire :

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 9 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER

Agent (e) de developpement d activites culturelles
physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1212971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 394 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0283 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 394 \$, à deux organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) / Approuver les conventions à cette fin.

CM18 0383 - Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CM17 1000 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au

31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

DESCRIPTION

Les projets s'inscrivent dans les orientations du programme, répondent aux besoins identifiés par le milieu et sont appuyés par les membres des Tables jeunes de quartier.

Entre-Maisons Ahuntsic / Intervention de milieu jeunesse en HLM

Clientèles visées : jeunes âgés de 12 à 30 ans

Contribution financière : 17 298 \$

Le projet vient consolider la présence de deux intervenants de milieu jeunesse au sein des HLM André-Grasset et Saint-Sulpice. Les intervenants travailleront sur la base des objectifs d'intervention suivants : Augmenter l'accessibilité des services du quartier; Augmenter le pouvoir d'agir des jeunes et des résidents des HLM André-Grasset et Saint-Sulpice; Améliorer la capacité et diversifier les moyens de rejoindre les clientèles éloignées des ressources; Développer des opportunités d'implication dans les HLM à travers divers types d'activités; Développer une meilleure compréhension de la réalité HLM; Maintenir la mobilisation des jeunes et leur participation aux activités organisées dans leurs milieux; Améliorer le sentiment de sécurité auprès des résidents des HLM en général et des jeunes en particulier. Les principes de base qui sous-tendent l'action de l'intervenant dans ce milieu sont ceux de l'approche globale, la réduction des méfaits et ceux de l'approche de l'empowerment visant à accompagner les jeunes tout en les aidant à s'approprier leur pouvoir d'agir. À continuité avec l'année dernière, les interventions visent à améliorer les conditions de vie des gens qu'ils rencontrent; amener ces derniers à agir sur leurs propres conditions de vie; favoriser leur inclusion sociale; aider des locataires à découvrir des perspectives de vie positives (briser le cycle de pauvreté). L'embauche d'une coordination clinique est prévue pour soutenir ce développement.

Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville / Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses intervenant(e)s communautaires-scolaires (ICS)

Clientèles visées :

- jeunes âgés de 12 à 17 ans (élèves de 5^e et 6^e année provenant de 4 écoles primaires et 1 secondaire)
- jeunes âgés de 18 à 30 ans (élèves en passage secondaire-éducation aux adultes provenant d'une école secondaire et les jeunes parents dont les enfants intègrent les écoles primaires)

Contribution financière : 17 096 \$

Le projet MOÉ est une intervention partenariale de type « école, famille, communauté » qui est née de la concertation des organismes du quartier en 2002. Il comble les lacunes découlant du travail en silo en assurant un meilleur maillage entre les organismes communautaires, les écoles, le CIUSSS, l'arrondissement, les jeunes et leurs familles. Sa finalité est la réussite éducative, sociale et personnelle des jeunes. Il agit pour renforcer les facteurs de protection et les déterminants associés à la persévérance et à la réussite des jeunes. La présence à la fois significative et signifiante des intervenants communautaires scolaires (ICS) dans les écoles publiques de Bordeaux-Cartierville permet une grande écoute et engendre la création de liens de confiance avec les jeunes, l'identification des besoins spécifiques et changeants de ceux-ci, et mène au soutien et aux références dont nos jeunes ont besoin.

En 2021-2022, il y aura 4 ICS dans 4 écoles primaires et une école secondaire qui seront en lien avec les jeunes de 5^e et 6^e année (classes régulières composées majoritairement d'élèves en situation de vulnérabilité) et les élèves du secondaire (majoritairement dans les classes d'accueil) en vue de stimuler la persévérance scolaire et l'intégration sociale, ainsi

qu'à faciliter le passage du primaire au secondaire dans un contexte propice au développement de facteurs de risque.

JUSTIFICATION

Les deux projets répondent aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022. Il s'agit d'une reconduction.

Entre-Maisons Ahuntsic / Intervention de milieu jeunesse en HLM

Les HLM André-Grasset et Saint-Sulpice hébergent plus de 238 familles et 923 résidents dont 59 % sont âgés de moins de 25 ans. Le HLM André-Grasset compte les familles les plus nombreuses parmi les trois milieux où l'Entre-Maisons intervient. C'est également ce milieu qui compte le plus grand nombre d'interventions par l'équipe de sécurité de l'OMHM. Le HLM Saint-Sulpice est le milieu qui compte le plus de plaintes provenant des résidents. L'approche de travail de milieu nécessite une constance dans la présence des intervenants et dans les actions mises en place.

Le projet Intervention de milieu jeunesse en HLM donne de très bons résultats et répond bien aux besoins des jeunes du milieu. Le projet a d'ailleurs été reconduit comme une priorité locale par la Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic.

Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville / Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses intervenant(e)s communautaires-scolaires (ICS)

Bordeaux-Cartierville a une forte proportion de citoyens nouvellement arrivés au pays. Suite à l'arrivée massive des réfugiés syriens dans le quartier en 2015-2016, il y a eu une explosion du nombre de classes d'accueil. Les différences culturelles entre le pays d'origine et le pays d'accueil, l'apprentissage d'une nouvelle langue et le fonctionnement différent des institutions publiques comme le système scolaire sont tous des éléments pouvant influencer l'intégration sociale des jeunes et de leur famille, ainsi que la réussite éducative des jeunes. Par ailleurs, le quartier continue à faire face à une forte augmentation des jeunes dans ses écoles publiques, avec un taux d'accroissement des 6-17 ans nettement supérieur à celui de Montréal.

Ce projet s'inscrit dans les changements souhaités par le milieu, les actions et les stratégies transversales visées dans le *Plan d'action concerté de développement social 2019-2024 de Bordeaux-Cartierville*, avec la consolidation du projet MOÉ comme action déterminante pour y arriver. La planification stratégique 2016-2019 de la Table jeunesse a retenue la réussite éducative parmi ses 5 principaux enjeux prioritaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la contribution financière de 34 394 \$ est assumé par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion

(SDIS): 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.000000.000000

Organisme	Titre du projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019	2020		
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse en HLM	17 298 \$	17 298 \$	17 298 \$	17 298 \$	19 %

Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un Milieu ouvert sur ses écoles et ses ICS	17 096 \$	17 096 \$	17 096 \$	17 096 \$	13 %
--	--	-----------	-----------	-----------	-----------	------

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités et les interventions des deux projets contribuent de façon importante à l'actualisation des plans d'action des tables de concertation jeunesse des secteurs d'Ahuntyric et de Bordeaux-Cartierville. Ces projets priorisés par le milieu se conforment à l'approche concertée et intégrée et visent à répondre aux besoins des jeunes provenant des zones défavorisées du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets soumis tiennent compte des mesures exceptionnelles que nécessite la pandémie. Les conventions incluent des clauses spécifiques à la réalisation des projets dans le contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité, jointe en annexe aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 4 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-03

Marie-Josée TRUDEAU
Chef de division - développement social,
projets majeurs et événements publics



Dossier # : 1223060045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, taxes incluses, au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver », pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 13:38

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, taxes incluses, au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite reconduire le projet de la « Brigade d'hiver » pour l'année 2022-2023. La brigade est une activité intergénérationnelle qui favorise la communication, le bon voisinage et le développement des compétences, par l'intermédiaire d'un service de déneigement favorisant la mobilité des personnes âgées ou à mobilité réduite de l'arrondissement.

En 2021-2022, ce projet a été déployé auprès de trente-quatre (34) personnes âgées ou à mobilité réduite entre novembre 2021 et avril 2022, à raison d'une visite chaque semaine. Un total de trente-sept (37) jeunes ont été formés et impliqués dans le projet. Notons également que plus de 20 personnes étaient sur la liste d'attente pour être bénéficiaire du projet.

Pour l'édition 2022-2023, le projet change de nom vers la Brigade d'hiver puisque le projet favorise la communication hebdomadaire entre le jeune pelleteur et la personne bénéficiaire, neige ou pas. Ce nom est plus représentatif du projet.

De plus, afin de poursuivre cette initiative très appréciée à la fois des jeunes pelleteurs et des personnes bénéficiaires, l'arrondissement accorde une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, pour la coordination et la mise en œuvre du projet au cours de l'hiver 2022-2023. Le nombre de portes à atteindre sera de 40 pour l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090232 (7 septembre 2021) - Accorder un soutien financier non récurrent au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, totalisant 11 000 \$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation du projet « Brigade neige », pour la période du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet. (1213060014)

CA20 090362 (10 décembre 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 11 décembre 2020 au 30 avril 2021 / Approuver

la convention à cette fin. (1207570002)

CA19 090296 (9 décembre 2019) - Accorder un soutien financier non récurrent au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, totalisant 11 000 \$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 / Approuver le projet de convention à cet effet. (1193060040)

DESCRIPTION

La création d'une brigade d'hiver vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade sera principalement constituée de jeunes âgés de 15 à 35 ans en situation de précarité et assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite de l'arrondissement. Il leur sera ainsi offert la possibilité de se déplacer de façon plus sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

Les participants, des volontaires recrutés par Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, recevront une rétribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale.

Les objectifs du projet :

1. Mobiliser une brigade d'adolescents et de jeunes adultes en les formant, les soutenant et les accompagnant;
2. Engager les jeunes socialement et leur offrir une occasion de se sentir utiles et valorisés;
3. Faciliter les déplacements et briser l'isolement de citoyens âgés ou à mobilité réduite de l'arrondissement par un service de déneigement gratuit.

La brigade sera composée de jeunes et jeunes adultes de 15 à 35 ans résidant sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ou étudiant dans une école du territoire. Les caractéristiques des jeunes impliqués dans le projet seront variées (âge, niveau d'éducation, parcours, etc.). Les jeunes sélectionnés seront motivés par l'implication citoyenne et le développement de compétences que le projet leur permet. Ce projet leur permettra également de bénéficier d'un revenu d'appoint.

Les personnes âgées et à mobilité réduite seront référées par différents intervenants et professionnels d'organismes et institutions du territoire. Le service doit répondre à un besoin et les personnes âgées et à mobilité réduite devront être motivées par l'expérience intergénérationnelle et de voisinage. Le lieu de résidence du jeune pelleteur sera un facteur à considérer dans le maillage lors des attributions de l'entente de déneigement. Plus le lieu à déneiger sera près du lieu de résidence du jeune, plus celui-ci aura de la facilité à remplir son mandat.

JUSTIFICATION

- Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, des âgés et de personnes à mobilité réduite;
- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est non récurrente. L'imputation de la dépense est précisée à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de volontariat intergénérationnel favorisera la mobilité des aînés et de personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes de s'accomplir en tant que citoyens à part entière. Il permettra également de briser l'isolement des jeunes en précarité d'emploi et des personnes aînées à mobilité réduite, ainsi que de créer des liens intergénérationnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet respectera les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement tout au long de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Se référer à l'annexe 1 de la Convention, description du projet pour l'échéancier des actions de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-18

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1223060047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. 1213060030).

Il est recommandé :

- D'accorder des contributions financières maximales totalisant 52 000 \$ à certains organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM).

Les organismes suivants recevront une contribution :

ORGANISMES	ARRONDISSEMENT 2022	POLITIQUE DE L'ENFANT 2022	TOTAL VILLE
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	11 320 \$	8 302 \$	19 622 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 132 \$	830 \$	1 962 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	5 094 \$	3 736 \$	8 830 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$
UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC (UFA)	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$
TOTAUX :	30 000 \$	22 000 \$	52 000 \$

- D'imputer le montant total de la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-09-09 08:45

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. 1213060030).

CONTENU

CONTEXTE

En complément au Programme provincial d'accompagnement en loisir et au Programme montréalais d'accompagnement en loisir, l'arrondissement souhaite attribuer les sommes prévues dans son Programme local d'accompagnement en loisir pour l'année 2022 et bonifier sa contribution par la Politique de l'enfant. Cette initiative est soutenue et reconnue par la Ville de Montréal dans le cadre de sa politique d'accessibilité universelle. Les contributions sont accordées à des partenaires de l'arrondissement offrant des activités de loisirs aux résidents vivant avec des limitations fonctionnelles, et ce, dans le but d'accroître leur accessibilité aux programmes et services en loisir.

Un versement maximal de 52 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (30 000 \$), et de la Politique de l'enfant (22 000 \$), sera réparti entre les organismes qui ont déposé des demandes officielles dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles (PALIM), lesquelles respectent les critères d'éligibilité établis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0158 (8 juin 2021) : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM).

CA20 09 0185 (6 juillet 2020) : Accorder des contributions financières totalisant 47 000 \$ à certains organismes pour l'année 2020 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

CA19 09 0143 (10 juin 2019) : Octroyer des contributions financières totalisant 30 319 \$ à certains organismes pour l'année 2019 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

CA19 09 0159 (2 juillet 2019) : Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 22 000 \$ à certains organismes / Approuver les addenda aux conventions.

DESCRIPTION

Les enfants et les adolescents ayant un handicap physique ou intellectuel, ou souffrant d'autisme et qui s'inscrivent dans les camps de jour et aux activités régulières dans les centres de loisirs de leur quartier, ont pour la plupart besoin d'un accompagnateur attitré afin d'assurer le bon déroulement de l'activité et la sécurité du participant. Le but du programme est de favoriser l'accès à l'offre de service en loisir aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et requérant la présence d'un accompagnateur.

L'accompagnement s'effectue par une personne dont la présence à l'activité est essentielle pour le soutien qu'elle apporte exclusivement à une ou à plusieurs personnes ayant des incapacités afin que cette ou ces personnes puissent participer aux activités comme toute autre personne. L'accompagnateur est présent pour toute la période d'inscription aux activités de loisirs et s'intègre à l'équipe comme personne-ressource. Le mandat des organismes sera d'offrir des services d'accompagnement aux personnes ayant une déficience (physique, auditive, visuelle, intellectuelle, autisme et/ou psychique) dans le cadre des activités de loisirs.

JUSTIFICATION

Le but du projet est d'offrir le même accès à tous les résidents de l'arrondissement aux activités de loisirs, incluant les personnes vivant avec une déficience. Les contributions financières permettent aux organismes de loisirs d'offrir un service d'accompagnement aux personnes ayant des incapacités et de répondre aux besoins favorisant ainsi l'accessibilité aux activités de loisirs et l'intégration sociale à la communauté. Elles visent également à limiter l'écart entre les personnes ayant une déficience et toute autre personne quant à leur accessibilité aux activités de loisirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme est rendu possible grâce à la contribution de trois bailleurs de fonds ayant chacun une enveloppe déterminée. Ceux-ci sont le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville. La part de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville est un maximum de 52 000 \$.

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

Les organismes suivants recevront la contribution maximale suivante :

ORGANISMES	ARRONDISSEMENT 2022	POLITIQUE DE L'ENFANT 2022	TOTAL VILLE
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	11 320 \$	8 302 \$	19 622 \$
LES COPAINS DE ST- SIMON	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 132 \$	830 \$	1 962 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	5 094 \$	3 736 \$	8 830 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS- CANADIENS DE MONTRÉAL	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$
UNION DES FAMILLES	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$

D'AHUNTSIC (UFA)			
TOTAUX :	30 000 \$	22 000 \$	52 000 \$

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution permettra d'offrir à un plus grand nombre de personnes, vivant avec un handicap, l'accès aux activités de loisir et ainsi diminuer l'écart entre les personnes ayant une déficience avec les autres personnes. Sans un accompagnement, celles-ci n'auraient pas accès à ce service.

De plus, notre participation à ce projet : - assurera l'accessibilité des services aux personnes handicapées, au même titre que toute autre personne de l'arrondissement, - favorisera leur intégration sociale, - reconnaîtra concrètement les droits des personnes handicapées quant à l'accès à des programmes et services, et - concrétisera la responsabilité de l'arrondissement en matière d'accès aux services publics.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 dans le cadre de ce dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal PELLETIER
Chef de section

Le : 2022-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques
en remplacement de Jocelyn Gauthier, directeur
CSLDS



Dossier # : 1221388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- 1.- d'approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement verse une contribution financière de 30 000\$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest dans le cadre du programme "Soutien aux initiatives de développement économique" pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 ;
- 2.- d'approuver le projet de convention à cette fin entre l'Arrondissement et cet organisme ;
- 3.- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction performance, greffe et services administratifs.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-24 15:58

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une septième année consécutive, l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AGAGO) organise des activités estivales et hivernales sur le boulevard Gouin Ouest visant à augmenter l'achalandage commercial et encourager l'achat local. La contribution est demandée dans le cadre du programme "Soutien aux initiatives de développement économique" (SIDE). L'AGAGO poursuit son travail auprès de la communauté d'affaires avec un conseil d'administration renouvelé et enthousiaste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090192 - Soutien aux initiatives de développement économique

- CA20 090105 - Soutien aux initiatives de développement économique
- CA19 090234 - Magie de Noël, édition 2019
- CA18 090233 - Magie de Noël, édition 2018
- CA17 090241 - Magie de Noël, édition 2017
- CA16 090301 - Magie de Noël, édition 2016

DESCRIPTION

Les activités proposées se réalisent en collaboration avec des partenaires du milieu dont la Table de concertation du Conseil local des intervenants communautaires (CLIC), la Maison des Jeunes de Bordeaux-Cartierville, l'organisme Ville en Vert et plusieurs commerçants du boulevard Gouin. Les interventions prévues avec le soutien du SIDE sont les suivantes:

- une exposition d'images de fleurs sur les structures décoratives bordant la rue;
- le verdissage et l'arrosage de 10 pots géants et 20 bacs d'agriculture urbaine;
- une offre musicale en partenariat avec les marchés publics et Ahuntsic en Fugue;
- un renouvellement de son site internet;
- des activités liées à la propreté;
- le retour de l'activité "Magie de Noël";

- la consolidation d'un poste de chargée de communications.

JUSTIFICATION

La contribution de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville, jumelée à celles du milieu communautaire et des cotisations d'une quarantaine d'établissements d'entreprise, favorisent une meilleure reconnaissance du boulevard Gouin Ouest et consolident le tissu commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les paramètres du programme, pour les associations ayant plus de 3 ans d'existence, l'arrondissement verse une contribution financière équivalente à trois fois la somme recueillie en cotisation auprès des membres. Pour 2022, l'AGAGO ayant recueilli 10 000\$, elle pourra recevoir une contribution de 30 000\$ de l'arrondissement, soit le maximum admissible. Les pièces justificatives sont jointes au dossier.

MONTRÉAL 2030

L'animation des quartiers d'affaires contribue à la vitalité du milieu de vie environnant. Sa proximité favorise les déplacements à pied, à vélo ou en transport collectif. Par son action, l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le résultat escompté est l'amélioration de la perception à l'égard du boulevard Gouin Ouest, l'augmentation de l'achat local, la collaboration des intervenants locaux, l'embellissement de la rue et la poursuite des investissements qui transforment de plus en plus le secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bien que toujours présente, la COVID-19 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la réalisation des actions et activités proposées par l'AGAGO.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée. L'Association s'engage à mentionner la VILLE à titre de partenaire dans toute communication relative à ses activités, sur son site internet et les sites d'activités, comme le prévoit la convention jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-08-23



Dossier # : 1215027008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la location, à titre gratuit, du local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la période débutant à l'occupation des locaux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022, pour la location du local 1602 du centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet;
2. d'autoriser à cet effet la location à titre gratuit.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-05 08:54

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215027008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la location, à titre gratuit, du local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

À l'issue d'une démarche communautaire et citoyenne amorcée depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal a acquis à l'automne 2016 un édifice situé au 12 225-12 227, rue Grenet, en vue d'aménager le nouveau Centre culturel et communautaire de Cartierville. Ce projet innovant, réalisé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec le milieu concerté, regroupe sous un même toit une dizaine d'organismes communautaires, une Maison de quartier et une multitude de services à vocation culturelle et sociale.

La Direction du développement du territoire avait spécifié dans le programme Éco-quartier 2022 à l'article 5.3.2. qu'un local et espace d'entreposage seront implantés dans cet immeuble afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés en environnement et en saines habitudes de vie.

Le présent sommaire ADDENDA est nécessaire pour établir les modalités du prêt des installations et, le cas échéant, du matériel de l'Annexe 1, par la Ville à l'organisme pour la réalisation de sa programmation ou de son plan d'action.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1215027008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour la réalisation du programme Éco-quartier 2022 dans l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 505 770 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La convention de services 2019-2021 signée avec l'organisme Ville en vert pour la réalisation du programme Éco-quartier arrive à échéance le 31 décembre 2021. Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui vise à améliorer la qualité de vie des résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et des institutions, commerces et industries présents sur le territoire en les incitant à changer leur comportement par des pratiques au quotidien plus respectueuses de leur milieu.

- De façon plus spécifique, les objectifs du programme Éco-quartier sont de :
1. Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents en matière d'environnement;
 2. Développer et mettre en œuvre des projets environnementaux dans la communauté;
 3. S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
 4. Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

- Le programme Éco-quartier comprend les volets suivants :
- La gestion des matières résiduelles, la propreté et l'éco-civisme;
 - L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
 - Le verdissement et l'écologie urbaine;
 - La consommation responsable des ressources;
 - La participation à la vie associative et l'engagement citoyen.

Ainsi, en prévision de la poursuite du programme Éco-quartier dans l'arrondissement, la Direction du Développement du territoire a demandé à Ville en vert une offre de service pour la réalisation de ce programme en 2022.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de confier un mandat d'un an (2022) à l'organisme Ville en vert pour la gestion du programme Éco-quartier.

Cette convention de services couvrira la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et le montant total accordé pour celle-ci est de 505 770 \$, taxes incluses, pour toute la durée du mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 090273 - 10 décembre 2018 - Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 et octroyer un montant totalisant 1 518 500 \$, taxes incluses, soit 494 349 \$ en 2019, 506 074 \$ en 2020 et 518 077 \$ en 2021, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement (dossier de référence 1186435001).

CA 18090030 - 12 février 2018 - Approuver la convention de services avec l'organisme Ville en vert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et octroyer un montant de 482 895 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à cette fin.

CA15 090291 - 7 décembre 2015 - Octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016, et ce, conformément à la convention en vigueur (dossier en référence 1135027004).

CA16 090330 - 12 décembre 2016 - Approuver la convention avec l'organisme Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière de 378 900 \$ pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à cette fin (dossier en référence 1165027001).

CA15 09 0291 - 7 décembre 2015 - Octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016, et ce, conformément à la convention en vigueur (dossier en référence 1135027004).

DESCRIPTION

Dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le programme Éco-quartier a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalaises et Montréalais en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées dans les districts d'Ahuntsic, de Bordeaux-Cartierville, de Saint-Sulpice et du Sault-au-Récollet.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande à l'organisme Ville en vert de se consacrer aux volets : gestion des matières résiduelles, la propreté et éco-civisme, agriculture urbaine et saines habitudes de vie, verdissement et écologie urbaine, consommation responsable des ressources, participation à la vie associative et l'engagement citoyen, en ayant une approche centrée sur la sensibilisation, l'information, l'éducation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

Le processus de programmation sera entamé lorsque les montants octroyés à l'organisme pour le programme Éco-quartier seront approuvés par le conseil d'arrondissement.

Le suivi du programme consiste à vérifier l'atteinte des cibles fixées à partir des actions mises en œuvre. Celui-ci sera effectué grâce aux indicateurs déterminés par l'organisme et l'arrondissement.

L'évaluation du programme Éco-quartier sera réalisée par la Direction du développement du territoire afin de déterminer l'atteinte des objectifs initiaux, la progression des actions et l'impact général en matière d'environnement et de saines habitudes de vie.

JUSTIFICATION

Éco-quartier est un programme important qui contribue par des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation à la protection de l'environnement et à

l'adoption de saines habitudes de vie.

Le programme Éco-quartier permettra de contribuer à l'atteinte des engagements du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville. De plus, les interventions demandées à l'organisme sont basées sur les responsabilités municipales en matière d'environnement et s'inspirent du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal « *Montréal, zéro déchet 2020-2025* » et du *Plan climat de la Ville de Montréal* en vigueur durant la période couverte par le présent mandat.

Plus spécifiquement, le programme participe à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement et de la Ville en matière de gestion des matières résiduelles, de verdissement et de transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale dans le présent dossier (505 770 \$) sera imputée conformément à l'intervention financière de la Direction performance, greffe et services administratifs. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

Les versements prévus sont identifiés ci-dessous (toutes taxes comprises) :

15 janvier 2022	227 596,50 \$
15 mai 2022	151 731 \$
15 septembre 2022	101 154 \$
31 janvier 2023	25 288,50 \$
Total	505 770 \$

Les sommes liées à ce programme incluent :

- douze mois de loyer au point de service Lajeunesse (10416, rue Lajeunesse);
- six mois de loyer au point de service Gouin (5765, boulevard Gouin Ouest).

À partir du 1^{er} juillet 2022, le local implanté dans l'ouest sera situé au Centre culturel et communautaire de Cartierville. L'organisme gestionnaire du programme Éco-quartier devra signer une entente pour l'accès aux locaux avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Tel que décrit à la fiche en pièce jointe, ce dossier contribuera à l'atteinte des priorités 2 (enraciner la nature en ville) , 4 (développer une économie plus verte et inclusive) , 5 (tendre vers un avenir zéro déchet) et 19 (offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité aux Montréalaises et Montréalais) de Montréal 2030. Les principaux résultats attendus pour ces priorités sont les suivants :

Priorité 2 : le principal résultat attendu quant à la priorité 2 sera le nombre de personnes sensibilisées à l'importance de protéger la biodiversité et à implanter des aménagements favorables à la biodiversité.

Priorité 4 : le principal résultat attendu quant à la priorité 4 sera le nombre d'emplois créés en environnement.

Priorité 5 : le principal résultat attendu quant à la priorité 5 sera de diminuer la quantité générée par habitant d'Ahuñtsic-Cartierville en kilogrammes d'ordures ménagères et de CRD éliminés.

Priorité 19 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 19 sera le nombre de rencontres avec les différentes instances communautaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'approbation de la convention aurait un impact majeur quant à la réalisation de la programmation.

Il est primordial de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et ainsi l'aider à faire des choix éclairés à travers des actions concrètes. Les résidents pourront considérer le programme Éco-quartier comme référence principale en ce qui a trait à l'environnement dans sa vie quotidienne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues dans le cadre du mandat devront être réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fait état du programme Éco-quartier de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans tous les outils promotionnels, les activités de communication, les publications imprimées ou électroniques et les communiqués relatifs à l'objet de la présente convention, lesquels doivent être préalablement approuvés par la Direction du Développement du territoire.

L'organisme fait en sorte que la représentation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville soit assurée selon les politiques de ce dernier, lesquelles lui sont communiquées par la Direction du développement du territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Processus de programmation : décembre 2021 et janvier 2022

Démarrage du mandat - 1er janvier 2022

Rapport d'activité du 1er janvier au 30 mars : 1er mai 2022

Rapport d'activité du 1er avril au 30 juillet : 1er septembre 2022

Rapport d'activité du 1er août au 31 décembre : 15 janvier 2023

Fin du mandat - décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-26

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1229298007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-24 15:24

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229298007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2022.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amal AFFANE
Conseillère - Analyse de performance et indicateurs de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-23

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service administratif



Dossier # : 1226624008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation, par Hydro-Québec, du projet d'aménagement paysager sur le lot 2 500 807 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal / Autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot / Mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot.

Il est recommandé:

d'autoriser l'implantation du projet d'aménagement d'Hydro-Québec au limite nord de la rue du Fort-Lorette en partie sur le lot public 2 500 807,

d'autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie à réaliser sur ce lot;

de mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie à réaliser sur ce lot.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-09-08 14:21

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226624008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation, par Hydro-Québec, du projet d'aménagement paysager sur le lot 2 500 807 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal / Autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot / Mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot.

CONTENU

CONTEXTE

Une partie du mur Simon-Sicard construit en 1929 appartenant à Hydro-Québec se situe dans le lit de la rivière des Prairies à la limite nord de la rue du Fort-Lorette et ce, afin de contenir le plan d'eau rehaussé à l'époque et pour protéger l'intégrité des terrains en aval. De 2018 à 2019, Hydro-Québec entreprend une première phase de travaux, entre autres dans le secteur de la rue du Fort-Lorette, en raison de la détérioration et de la fissuration du béton.

Le mur fut stabilisé par la mise en place d'enrochement ayant une élévation plus haute que le mur d'origine créant une préoccupation pour les citoyens du secteur.

Le projet d'aménagement se voit un ajustement de la hauteur de l'enrochement et un aménagement permettant l'accès aux berges pour les citoyens de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il est important de mentionner que le projet a fait l'objet d'une démarche concertée, incluant les élus municipaux, avec les organismes municipaux et gouvernementaux ainsi des résidents et propriétaires du secteur visé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement sera en partie aménagé sur le lot public 2 500 807 à la limite nord de la rue du Fort-Lorette et se traduit par les éléments suivants:

- Rabaissement de la crête de l'enrochement mis en place lors de la stabilisation du mur Simon-Sicard réalisée en 2018-2019;
- Retrait d'une portion d'asphaltage au bout de la rue;
- Aménagement d'une terrasse avec rampe d'accès (promenade piétonnière)
- Installation de mobilier urbain;
- Plantation d'un aménagement paysagé.

De plus, de par l'emplacement du lot 2 500 807 situé dans l'aire de protection de l'église du Sault-aux-Récollet, une demande au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) doit être présenté afin d'en obtenir l'autorisation.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Hydro-Québec assume tous les coûts de réalisation du projet d'aménagement,

MONTRÉAL 2030

L'aménagement paysager prévu permet une déminéralisation sur une section de la partie nord de la rue du Fort-Lorette par le retrait d'asphalte. Bien que limité, l'impact est favorable aux engagements de lutte contre les changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter le projet d'Hydro-Québec aurait pour conséquence de ne pas répondre aux besoins soulevés par les citoyens de l'arrondissement et ne permettrait pas la possibilité d'accès aux berges.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications seront entreprises directement par Hydro-Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux d'aménagement sont prévus pour l'automne 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
Cheffe de division

ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD
Cheffe de division

Le : 2022-08-26



Dossier # : 1223060040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obtenir une autorisation de dépenser 25 000 \$ pour la mise en place d'un premier quartier culturel / Imputation de la réserve de développement.

Il est recommandé :

- D'obtenir une autorisation de dépenser 25 000 \$ pour la mise en place d'un premier quartier culturel ;
- D'imputer de la réserve de développement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-24 15:20

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1223060040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obtenir une autorisation de dépenser 25 000 \$ pour la mise en place d'un premier quartier culturel / Imputation de la réserve de développement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a amorcé en 2020 une démarche de réflexion pour la mise en place de ses futurs quartiers culturels. Cette démarche se réalise en concertation avec le service de la culture de la Ville de Montréal et est une des priorités du service de la culture.

L'objectif d'un quartier culturel est de faire converger les efforts de toutes les parties prenantes d'un territoire et des citoyens afin de favoriser l'émergence d'un lieu milieu de vie où l'on retrouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. De cette convergence se dégagera une dynamique de développement, une implication et un engagement accrus entre les citoyens, les artistes, les créateurs, les organismes de différentes sphères d'activités (sociale, économique, culturelle, urbaine, touristique) interagissant dans les arrondissements et plus particulièrement dans les territoires ciblés. Ultiment, on y trouve des services culturels de proximité qui facilitent la mobilité active, des espaces inclusifs, conviviaux et sécuritaires, des activités artistiques et culturelles qui reflètent la richesse et la diversité de l'identité locale et engagent la participation citoyenne.

L'arrondissement a recruté des stagiaires à deux reprises depuis 2020. Les projets réalisés avec les stagiaires, de concert avec le service de la culture, ont permis de dresser un portrait des opportunités de l'arrondissement en matière de quartiers culturels. Une cartographie du territoire, des parties prenantes et des opportunités ont été élaborées, principalement pour le secteur Fleury-Lajeunesse, l'épicentre culturel de l'arrondissement. En 2021, des rencontres de mobilisation ont aussi été réalisées auprès de toutes les directions et divisions de l'arrondissement afin de les sensibiliser au principe des quartiers culturels et leur faire réaliser que plusieurs équipes ont déjà une implication plus ou moins rapprochée avec leur mise en place. Ce processus a permis d'identifier des personnes-clés dans chaque direction pour collaborer à la mise en place du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pour réaliser pleinement les quartiers culturels, l'implication de parties prenantes externes à l'arrondissement est essentielle. On parle ici des organismes culturels, économiques et communautaires. Au printemps 2022, une première rencontre avec des organismes de l'arrondissement a eu lieu. L'objectif était de les sensibiliser à ce projet et à la démarche de l'arrondissement, tout en les mobilisant pour une implication future. De plus, pendant l'été 2022, de nombreuses interventions de la Maison de la culture au Parc Ahuntsic et ses environs servent à créer une habitude chez les citoyens par une offre culturelle récurrente et diversifiée.

JUSTIFICATION

Pour poursuivre et approfondir la démarche, il est important de consulter les citoyens par le biais de consultations publiques. Les renseignements ainsi recueillis permettront d'enrichir la réflexion qui doit être amorcée avec les partenaires internes et externes sur un cadre de gouvernance et pour la rédaction d'un plan d'action. Pour atteindre cet objectif, la division de la culture et des bibliothèques de l'arrondissement a besoin des fonds nécessaires à la réalisation quatre consultations publiques qui auront lieu lors des activités extérieures en 2022. Par la suite, un travail de réflexion doit s'amorcer avec les organismes et un comité de travail interne. L'objectif est de rédiger, pour la fin 2022, un plan d'action pour le déploiement d'un premier quartier culturel dans l'arrondissement, soit celui du secteur Fleury-Lajeunesse.

La division de la culture estime à 25 000\$ la somme requise pour la réalisation de ce projet, ce qui permettra de couvrir les dépenses liées aux ressources humaines et matérielles entourant les consultations publiques, les groupes de travail avec les parties prenantes et l'accompagnement pour la démarche de réalisation d'un plan d'action.

Voici les actions prévues:

Objectif	Moyen/Activités	Calendrier	Budget Arrondissement (Nb heures)
Créer une habitude chez les citoyens par une récurrence des événements	Intervention de la MC et de la bibliothèque ciblée au parc Ahuntsic et les environs. Mercredis au parc Ahuntsics + Sentier de la poésie + évé au parc Ahuntsic Se greffer aux événements publics et événements des partenaires (ex: vente trottoir de la promenade Fleury + MAC) S'arrimer avec l'animation estivale de l'espace public	juillet à sept 2022	RH: 12K\$ (300h)
Sonder les citoyens	Réaliser 4 consultations publiques extérieures à l'été Boîte à suggestion à la biblio et MC Questionnaire en ligne avec code QR Réaliser des consultations en salle à la MC à l'automne	juillet à octobre 2022	RH: 4K\$ (100h) Matériel: 4K\$
Impliquer les partenaires et mettre en place une gouvernance	Informé et mobiliser les acteurs sur la notion de quartiers culturels (Créer un comité de travail) Une rencontre avant l'été - 8 juin 2022 2 à 3 rencontres à l'automne pour élaborer un plan d'action de démarrage et de mutualisation concerté pour le déploiement du quartier culturel Fleury-Lajeunesse - 1 rencontre de vision/orientation - 1 rencontre pour élaborer les actions - Validation du plan d'action par les partenaires	juin et sept à novembre 2022	RH: 2K\$ (50h) Matériel: 500\$
Rédiger un plan d'action sur 3 ans	Rédiger un plan d'action concerté avec les partenaires sur 3 ans (2023-2025) pour déployer notre 1er quartier culturel du secteur Fleury-Lajeunesse	octobre à décembre 2022	RH: 3K\$ (50h)
Total			25 000 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est non récurrente et le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

L'imputation de la dépense est précisée à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier répond à la priorité 15 qui vise à soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et développement social

Le : 2022-08-22



Dossier # : 1224746007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 200\$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

100 \$	LE BOUCLIER D'ATHÉNA, SERVICES FAMILIAUX
100 \$	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES FEMMES GRECQUES

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 11:23

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224746007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Effie Giannou, conseillère de la Ville - District de Bordeaux-Cartierville
100 \$ LE BOUCLIER D'ATHÉNA, SERVICES FAMILIAUX
100 \$ SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES FEMMES GRECQUES

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-08-22



Dossier # : 1226237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5 000 \$) et la Corbeille Bordeaux-Cartierville (1 000 \$).

Il est recommandé :

1. D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5 000 \$) et la Corbeille (1 000 \$).
2. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 12:47

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5 000 \$) et la Corbeille Bordeaux-Cartierville (1 000 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder la contribution financière suivante:

5 000 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC :

Soutenir l'organisation pour l'Opération sac à dos de la rentrée scolaire 2022 qui permet de venir en aide à plus de 200 familles (400 enfants d'âge scolaire).

1 000 \$ LA CORBEILLE :

Soutenir l'organisation du Magasin Partage pour la rentrée scolaire 2022.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamila YOUSFI
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur

Le : 2022-08-22



Dossier # : 1226237004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Il est recommandé :
de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 12:52

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226237004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

CONTENU**CONTEXTE**

En avril 2022, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Le 15 juillet 2022, le sous ministre a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 75 000 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui sera versé au cours de l'exercice financier 2022.

À cet effet, une convention a été signée en août 2022 entre les deux parties. La convention détermine les conditions et les modalités de versement de l'aide financière. Les versements seront versés par le Ministre en deux versements de la façon suivante :

- Un premier versement équivalant à 80 % du montant de la subvention, soit soixante mille dollars (60 000 \$), au plus tard soixante (60) jours suivant la signature de la présente convention par les parties;
- Un dernier versement équivalant à 20 % du montant de la subvention, soit quinze mille dollars (15 000 \$), dans les soixante (60) jours suivant la réception l'acceptation, par le Ministre, du rapport final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1223060043 | séance extraordinaire du 25 août 2022 : Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Ratifier la convention intervenue à cet effet.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 75 000 \$ dans le cadre Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

JUSTIFICATION

Cette somme additionnelle est nécessaire à la réalisation du projet de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le projet de placette éphémère s'inscrit dans les priorités 2, 8, 9,10 et 19 du plan stratégique Montréal 2023.

Priorité 2- La placette éphémère sera aménagée dans un espace vert du parc Marcelin-Wilson. Nous prévoyons y ajouter de la biodiversité par la plantation de divers végétaux en bac ce qui contribuera également à la beauté et l'attractivité du site.

Priorité 8- Le projet vise à offrir un lieu de convergence social sécuritaire pour les adolescents dans une optique de prévention de la criminalité.

Priorité 9- Le projet est développé en partenariat avec le milieu communautaire du quartier pour offrir de l'intervention sociale pour prévenir la violence.

Priorité 10- Les adolescents du quartier seront impliqués dans le choix des aménagements du site et tout au long du projet.

Priorité 19- Le projet de placette vise à contribuer à offrir un milieu de vie sécuritaire, de qualité et est une réponse de proximité aux besoins des adolescents qui ont manifesté le souhait d'avoir un lieu de rassemblement pour eux dans le parc Marcelin-Wilson lors des consultations publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit
NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur

Le : 2022-08-25



Dossier # : 1223060044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Il est recommandé :

- D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 14:55

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

CONTENU

CONTEXTE

Par la « Déclaration du Sport régional » adoptée en 2010, la Ville et les arrondissements reconnaissent que le sport régional fait partie intégrante de leur offre de service, et ils se sont engagés à mettre en place des mécanismes formels d'échanges de services. La Ville reconnaît également les rôles et les responsabilités dévolus aux associations sportives régionales qui sont conventionnées.

Suite à la démarche de concertation en sport régional en 2019, avec l'accord administratif des 19 arrondissements, il a été recommandé que l'offre de service en sport régional soit coordonnée par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPMRS assure la coordination du sport régional au sein des neuf (9) arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Plateau-Mont-Royal
- Rivière-Des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles
- Rosemont-Petite-Patrie
- Sud-Ouest
- Ville-Marie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

L'offre de service adoptée par ces arrondissements (CM10 2041) demeure en vigueur, car ces arrondissements bénéficient, en plus, d'un service de gestion centralisée de réservation des terrains sportifs extérieurs.

Depuis lors, la Direction des sports a amorcé différents projets de concertation qui concernent l'ensemble des arrondissements. Ainsi, par le sommaire décisionnel CM22 0980, le SGPMRS a proposé une offre de service aux 19 arrondissements quant à son intervention en sport régional.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1229622001 - CM22 0980

1197898002 - CM10 2041

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), aux 9 arrondissements mentionnés au dossier décisionnel la prise en charge, par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), de la gestion des conventions, des réservations des terrains sportifs extérieurs et du bail de l'espace du 8110, Saint-Michel, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales - Autoriser les virements budgétaires et les ajustements récurrents à compter de 2022 / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus

1205114006 - CA20 220297

1208447013 - CA20 260304

1206813005 - CA20 250297

1203060036 - CA20 090321

1204951003 - CA20 240473

1208519001 - CA20 3011 0321

1205167001 - CA20 270320

1207838027 - CA20 170285

1208469005 - CA20 140305

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion: a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales; b) des réservations des terrains sportifs extérieurs; c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

1101658001 - CM10 0767

Adopter la Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à ce que l'arrondissement accepte l'offre de service du SGPMRS, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à partir du 12 septembre 2022, les services suivants liés au champs de compétences de l'arrondissement :

La prise en charge du sport régional par :

- la réalisation d'analyses et de portraits du sport régional à Montréal;
- la présentation de recommandations et la proposition d'ajustements pour une optimisation de la pratique sportive régionale sur le territoire;
- la gestion :
 - a. de la concertation relative au sport régional, notamment par la coordination de :
 - quatre (4) tables opérationnelles (Tables de arénas, des installations aquatiques, des terrains extérieurs et des centres et gymnases);
 - la table d'échanges des associations sportives régionales.
 - b. de la reconnaissance et du soutien en sport régional, par l'adoption et la mise en oeuvre :
 - d'une politique de reconnaissance en sport régional;

- d'un programme de soutien financier qui s'adresse aux organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la Ville de Montréal;
- des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, et ce, avec l'ensemble des organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la la Ville de Montréal;
- d'outils pour permettre aux gestionnaires d'installation en arrondissement d'orienter leurs décisions, tels qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs et à la mise à jour continue des normes de programmation des différentes disciplines sportives.

Il importe de préciser que l'offre de service précédente de la gestion des conventions et des réservations des terrains sportifs extérieurs (Dossier 1197898002) demeurera en vigueur.

JUSTIFICATION

La Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la « Charte ») ne contient aucune mention en ce qui concerne le sport régional. Les responsabilités en matière de sport sont partagées entre les différentes instances décisionnelles de la Ville. Le conseil de la Ville a, de son côté, compétence sur les parcs et les équipements sportifs mentionnés à l'annexe D de la Charte et sur d'autres équipements identifiés par résolution, conformément à l'article 94 de la Charte. Les articles 130 et 141 de la Charte confèrent, quant à eux, divers pouvoirs aux conseils d'arrondissement en matière de loisirs, de parcs d'arrondissement et d'équipements de sport situés dans les limites d'un arrondissement.

Dans ce contexte, il est proposé d'accepter l'offre de service présentée à l'arrondissement afin de doter la Ville de Montréal d'une vision commune du développement sportif régional, permettant du même coup de faire vivre la Déclaration sur le sport régional. Elle permet aussi de clarifier les rôles, les responsabilités ainsi que les interlocuteurs en sport régional, ce qui permettra de tendre vers davantage de concertation et une meilleure synergie régionale. La centralisation de la coordination du sport régional améliore aussi la cohérence des décisions et du soutien, en plus de permettre de tisser des liens plus étroits avec les fédérations sportives dans la planification du développement régional. Enfin, en acceptant l'offre du SGPMRS, l'arrondissement prend part à la démarche d'harmonisation des pratiques.

La Direction des sports, qui a une vision d'ensemble de l'offre régionale sur le territoire montréalais, offrira une expertise-conseil aux arrondissements afin d'accompagner le gestionnaire d'installation dans la prise de décision quant à l'octroi des plateaux sportifs aux diverses clientèles, notamment par l'élaboration d'outils, tel qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs. Ultimement, le gestionnaire d'installation d'arrondissement demeure décisionnel dans l'octroi des plateaux dont il a la responsabilité.

Les organisations sportives à vocation régionale auront aussi des bénéfices par l'acceptation de cette offre de service par les arrondissements, car cette démarche permettra de décloisonner les régions du territoire montréalais, de rapprocher les différentes associations sportives et de clarifier la porte d'entrée officielle pour obtenir du soutien et de l'accompagnement. La mise en place d'une politique de reconnaissance en sport régional permettra plus d'équité et de transparence pour la reconnaissance des organismes sur l'ensemble du territoire. Cette politique de reconnaissance sera accompagnée d'un programme de soutien financier, dans lequel les associations sportives reconnues pourront déposer des demandes de financement selon les besoins réels identifiés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes liées à ce projet sont prévues au budget de fonctionnement du SGPMRS.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'offre de service du SGPMRS en sport régional n'est pas adoptée par l'arrondissement, le développement régional s'opérera en marge de l'arrondissement. De plus, les citoyens pourraient être privés de services sportifs régionaux.

En adhérant à l'offre de service du SGPMRS, l'arrondissement s'assure de faire partie d'un réseau d'expertise sportive et d'avoir un accès privilégié aux outils développés en collaboration avec l'équipe du SGPMRS. La mise en commun du sport régional permet aussi une force d'action unie, qui évite le travail en silo et la multiplication des démarches. Le maintien du mode de fonctionnement actuel limiterait le rayonnement et le développement sportif montréalais. Les interventions requises par les associations régionales, qui devraient s'adresser directement à chacun des arrondissements pour obtenir des prêts d'installations et des contributions financières, seraient plus difficiles. Ce fonctionnement irait également à l'encontre de la volonté du milieu sportif montréalais et des recommandations issues du processus de concertation sur le sport régional 2019. En d'autres termes, la programmation des activités sportives régionales interpelle les arrondissements. Ce mécanisme permet d'assurer un partage équitable des ressources entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières, telles que les règles de sanctions d'événements sportifs.

Finalement, le présent dossier permet de respecter les engagements liés à la Déclaration du Sport régional adoptée par le conseil municipal et par l'ensemble des arrondissements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 dans le cadre de ce dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue à la population. Toutefois, le SGPMRS prévoit un lancement de la politique de reconnaissance. La documentation qui s'y rattache sera déposée sur le site internet de la Ville afin que les organismes puissent y accéder.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2022 : Adoption de la politique de reconnaissance au Conseil municipal

- Octobre-Novembre 2022 : Dépôt des demandes de reconnaissance des organismes au SGPMRS

- Janvier 2023 : Octroi de la reconnaissance des organismes par le SGPMRS
- Mars 2023 : Lancement du programme de soutien financier par le SGPMRS
- Août 2023 : Confirmation du soutien financier aux associations sportives régionales par le SGPMRS

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Guillaume FILIATRAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Pascal PELLETIER
Chef de section

Le : 2022-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'utilisation de barbecues mobiles.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-24 14:58

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'utilisation de barbecues mobiles.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour les périodes estivale et automnale 2022. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3) concernant l'utilisation des barbecues mobiles;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine

public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-19

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1228153001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

Je recommande :
d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-30 08:48

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1228153001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

CONTENU

CONTEXTE

Requête 22-209271

Des rencontres et des discussions avec les agents de quartier en sécurité routière du PDQ 27 ont été entreprises afin de connaître l'état de la situation aux abords des écoles. Il s'avère qu'il y a un problème de cohabitation entre les usagers du collège Régina Assumpta, les usagers de la route, les parents d'élèves et les habitants du secteur. En effet, la circulation est très dense lors de l'heure de pointe du matin, soit entre 7h et 8h30, sur les axes Sauriol et Garnier, qui sont les axes à proximité directe du collège, où se trouvent les débarcadères.

Les parents des élèves, qui sont à la recherche de stationnement, ou voulant éviter d'être bloqués dans la circulation, effectuent régulièrement des demi-tours (virages en « U ») sur la rue Garnier entre la rue Sauvé Est et la rue Sauriol Est. Or, ces demi-tours impliquent des manœuvres dangereuses, souvent au niveau des passages pour piétons, sur une rue où il y a un fort achalandage de piétons traversant la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Interdire les demi-tours sur la rue Garnier, dans les deux sens de circulation, entre la rue Sauvé Est et la rue Sauriol Est.

JUSTIFICATION

Ce secteur étant connu comme problématique en période de pointe, nous souscrivons à l'analyse des policiers. Cette mesure est requise afin d'améliorer la sécurité des élèves aux

abords du Collège Régina Assumpta. Elle permettra d'appuyer le marquage de la ligne axiale pleine sur la chaussée et elle permettra aux policiers de sévir plus facilement contre les parents qui effectuent régulièrement des demi-tours devant l'école lorsqu'ils viennent chercher ou conduire leurs enfants à l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges interunités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue au bien-être des citoyens en leur offrant un milieu de vie sécuritaire et une réponse de proximité à leurs besoins en s'assurant que les rues et les espaces publics sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements sur la rue ciblée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au service de police lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex PAPELIAN
Agent technique en circulation stationnement

ENDOSSÉ PAR

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division

Le : 2022-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1228153002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.

Je recommande :
d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-30 08:57

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228153002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.

CONTENU

CONTEXTE

Requête 22-209271

Des rencontres et des discussions avec les agents de quartier en sécurité routière du PDQ 27 ont été entreprises afin de connaître l'état de la situation aux abords des écoles. Il s'avère qu'aux abords de l'école Fernand-Seguïn, les policiers ont constaté un risque accru pour les élèves, mais aussi pour les usagers de la piste cyclable sur la rue Sauriol au niveau de l'intersection avec l'avenue Millen.

Les parents des élèves, qui sont à la recherche de stationnement, effectuent régulièrement des demi-tours (virages en « U ») à l'intersection de la rue Sauriol Est et de l'avenue Millen. Or, ces demi-tours impliquent des manœuvres dangereuses, au niveau des passages pour piétons (est-ouest) situés sur un corridor scolaire ainsi qu'au niveau de la piste cyclable (implantée en 2020), à une intersection où la chaussée est large et qui est fortement achalandée lors de l'entrée et la sortie des classes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Interdire les demi-tours, aux approches nord et sud à l'intersection de l'avenue Millen et de la rue Sauriol Est.

JUSTIFICATION

Ces manœuvres de demi-tours impliquent une double traversée non sécuritaire de passages piétons névralgiques du corridor scolaire ainsi que de la piste cyclable. Ce secteur étant connu comme problématique en période de pointe, nous souscrivons à l'analyse des

policiers. Cette mesure est requise afin d'améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'école Fernand-Seguin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges interunités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue au bien-être des citoyens en leur offrant un milieu de vie sécuritaire et une réponse de proximité à leurs besoins en s'assurant que les rues et les espaces publics sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements à l'intersection ciblée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au service de police lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex PAPELIAN
Agent technique en circulation stationnement

ENDOSSÉ PAR

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division

Le : 2022-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1222932005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-29 15:24

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222932005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation à l'intersection Henri-Bourassa / Papineau / Autoroute 19 et dans le secteur environnant réaliser conjointement par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, le MTQ et la Direction des transports du réseau artériel en 2006 plusieurs interventions ont réalisées, dont la mise à sens unique de la rue Struan vers l'est.

Depuis, des plaintes ont été formulées par plusieurs citoyens au cours des dernières années, à l'effet que la circulation de transit, dans les quartiers résidentiels s'effectue de plus en plus fréquemment, malgré le renforcement de la signalisation l'obligation d'aller tout droit dans la voie de gauche de 5h30 à 22h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision des instances :

1060716029 - Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Struan

Résolution conseil d'arrondissement CA06 090442

1063949012 - Approuver l'ÉTUDE DE CIRCULATION AUX ABORDS DE L'INTERSECTION HENRI-BOURASSA / PAPINEAU / AUTOROUTE 19 ET ÉTUDE DE CIRCULATION DE TRANSIT version avril 2006 par le consultant TECSULT.

Résolution conseil d'arrondissement CA06 090304

DESCRIPTION

De retirer la signalisation de direction des voies (obligation d'aller tout droit, 5h30 à 22h) et de manoeuvre interdites (demi-tours) sur l'avenue Papineau, à l'approche nord et sud de l'intersection de la rue Struan.

JUSTIFICATION

Selon les AQR, des constats d'infraction ont été remis régulièrement aux véhicules qui enfreignent l'interdiction de tourner à gauche vers la direction est sur la rue Struan durant les heures d'interdiction.

Par conséquent, la direction de l'arrondissement a pris la décision de fermer, le mail central sur l'avenue Papineau vis-à-vis la rue Struan et de retirer la signalisation de direction de manoeuvre l'obligation d'aller tout droit dans la voie de gauche de 5h30 à 22h ainsi que celle de demi-tours l'approche nord et sud de l'intersection de la rue Struan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges interunités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture temporaire du mail central sur l'avenue Papineau vis-à-vis la rue Struan.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au service de police lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edith JANISSE
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-25

Julie GUICHETEAU
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
ingenieur(e)



Dossier # : 1221066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1940-1942, rue Sauvé Est, lot projeté 6 406 190 du cadastre du Québec, de fournir deux unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 1940-1942, rue Sauvé Est, lot projeté numéro 6 406 190 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-24 16:01

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1940-1942, rue Sauvé Est, lot projeté 6 406 190 du cadastre du Québec, de fournir deux unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite subdiviser la propriété en deux lots distincts (voir dossier 2200424008). La réglementation exige deux unités de stationnement pour desservir les deux logements. Après la réalisation du projet, il n'y aurait pas d'unité de stationnement sur la propriété. Par conséquent, le requérant doit faire une demande pour pouvoir contribuer au fonds de compensation pour stationnement équivalent à deux unités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le requérant désire subdiviser la propriété en deux lots distincts (voir dossier 2200424008). Le premier lot formerait l'assiette du duplex existant (1940-1942, rue Sauvé Est). Le deuxième servirait à construire un nouveau bâtiment de trois logements. En vertu de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement (01-274), 2 unités de stationnement devraient être aménagées pour les deux logements existants. Le requérant ne propose aucune unité de stationnement sur sa propriété privée. Par conséquent, le requérant doit obtenir une ordonnance permettant d'être exempté de l'obligation de fournir les deux unités de stationnement.

JUSTIFICATION

La direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants :

- le stationnement sur l'avenue Charton à cet endroit est relativement peu occupé ;
- à trois minutes de marche de la propriété visée, il y a possibilité de stationnement le long de la rue de Port-Royal Est et de la voie ferrée, étant donné le peu d'entrée charretière sur ce tronçon ;
- présence de deux lignes importantes d'autobus à cet endroit (ligne 41 Sauvé et ligne

- 45 Papineau) ;
- dans ce secteur, il n'y a pas de grands générateurs de stationnement sur rue (ex. : hôpital, station de métro, etc.) ;
 - puisqu'il est question de seulement deux unités de stationnement, l'impact de cette dérogation devrait être plutôt faible dans la dynamique globale de stationnement de ce secteur ;
 - la demande d'exemption a été accueillie favorablement par la division des études techniques de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds recevrait une somme de 5 000\$ en guise de compensation.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-22

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1220424003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision visant à accepter la somme de 32 710 \$ que le propriétaire du terrain situé, sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055. Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé de rendre une décision visant à accepter la somme de 32 710\$ que le propriétaire du terrain situé, sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 15:21

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220424003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision visant à accepter la somme de 32 710 \$ que le propriétaire du terrain situé, sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055. Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du terrain a soumis un projet d'opération cadastrale (dossier 2200424008) en vue d'identifier deux (2) emplacements sous deux (2) nouveaux numéros de lots, suite au morcellement d'une assiette avec bâtiment dessus érigé, le tout étant soumis afin de dégager une (1) assiette vacante destinée à la construction d'un (1) nouveau bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel de l'opération cadastrale porte le numéro: 2200424008.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton . La superficie totale du terrain est de 431,2 mètres carrés (213,2m² pour le lot projeté 6 406 190, 218,0m² pour le lot projeté 6 406 189). L'opération cadastrale consistera à remplacer le lot actuel 1 739 685 par deux (2) nouveaux lots afin de permettre la construction d'un (1) nouveau bâtiment.

En vertu du paragraphe 2 de l'article 3 du Règlement 17-055, les frais de parcs sont applicables sur le lot projeté 6 406 189.

Le Service des Infrastructures/Transport et Environnement a été consulté à cet effet et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

-2022-07-26: Bon de commande émis et demande de services professionnels en évaluation immobilière transmise par courriel à centrale@parisladouceur.ca et à fraisdeparcs.du@montreal.ca (pour fins de suivi financier de l'entente-cadre en raison d'obligations légales).

-2022-08-19 : Reçu Rapport d'évaluation de la firme Paris, Ladouceur & Associés Inc. et l'estimation de la valeur marchande est de 647 000\$.

JUSTIFICATION

Le versement d'une superficie correspondant à 10% de la superficie totale du terrain, représentant 21,80 mètres carrés, n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le propriétaire doit nous soumettre un chèque de 32 710\$ comme paiement d'une somme équivalant à 10% de la valeur réelle du lot projeté 6 406 189.

Frais de parc :

Lot projeté 6 406 189 : Superficie du plan assujettie aux frais de parc :218,0 m²

Imputabilité 10% : 21.80 m²

Évaluation : 327 101 \$

Montant à payer : 32 710 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et conforme aux dispositions du Règlement 17-055 permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs. La présente opération cadastrale a été préalablement approuvée en vertu de titre VIII articles 671.1 et 674.8 du Règlement de zonage de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la séance du 3 août 2022.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BRIÈRE
agente du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-23

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1229141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest, la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages servant des fins de centre d'art (catégorie C.4) - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec – Zone 1293.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.2 (hauteur en étage d'un bâtiment) articles 50.1 (implantation selon les marges prescrites) et 132.2 (usages prescrits dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), ainsi que les articles 6 (hauteur d'une clôture) ainsi que les articles 15 et 17 (matériaux d'une clôture) du Règlement sur les clôtures (C-5) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal-Ouest, constitué du lot 1 488 643 du cadastre du Québec, la transformation et l'occupation en un bâtiment de quatre (4) étages servant des fins de centre d'art (lieu de production et de diffusion artistique) - catégorie d'usages C.4 (classe d'occupation C), aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'usage "restaurant-café, avec débit de boisson alcoolique" sera autorisé seulement à titre d'usage accessoire au centre d'art.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Extraits (dix pages) du document préparé par la firme Atelier Barda & Foraine, en date du 14 juin 2022, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 juin 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-06-17 10:46

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest, la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages servant des fins de centre d'art (catégorie C.4) - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec – Zone 1293.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble visé est un bâtiment industriel de 2 étages localisé au coin des rues De Port-Royal Ouest et Jeanne-Mance. Le bâtiment de briques rouges a été construit en 1956 et a accueilli divers usages de production ainsi que certains commerces, mais demeure désaffecté depuis quelques années. Le requérant souhaite transformer considérablement le bâtiment afin d'en faire devenir un bâtiment commercial de 4 étages. Il est ainsi prévu de démolir une bonne partie de la toiture, ainsi que certaines sections du bâtiment. Toutefois, la plupart de l'enveloppement de revêtement extérieur de briques sera conservée et intégrée au nouveau volume. Le projet vise la conception d'un centre d'art, considéré comme un espace de production et de diffusion d'arts, avec certains usages accessoires, soient café, salle d'exposition, bureau et atelier d'artiste.

Ce projet comprendrait des dérogations pour le zonage (règlement d'urbanisme 01-274) en vigueur en matière d'usages, d'implantation et de marges, ainsi qu'au niveau de la hauteur des clôtures en cour avant. Ces non-conformités peuvent faire l'objet d'une autorisation éventuelle en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 09 0066 (8 mars 2021): Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal, le document de la planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel

DESCRIPTION

Bâtiment actuel

Le site visé est localisé au coin des rues De Port-Royal Ouest et Jeanne-Mance, parmi le district de Saint-Sulpice. Le bâtiment actuel est d'une hauteur de 2 étages (environ 7,5 m)

et de 1 étage (4.5 m) dans sa partie arrière. Il fut construit en 1956 et possède clairement une fonctionnalité industrielle de l'époque. Le revêtement extérieur est de briques rouges, à l'exception du mur gauche (façade Port-Royal) donnant sur une ruelle, qui de crépis beige. Une extension du volume de 1 étage (appentis) a été ajoutée à un moment imprécis et se différencie de par son toit en légère pente et son revêtement de plâtre couleur grise. Le bâtiment est d'une structure en poutres d'acier et de béton, et est considéré en bon état.

Le bâtiment a été le lieu de plusieurs entreprises de production diverses, notamment d'ateliers de bois, de textile et de monuments de pierre au courant des dernières décennies. Le bâtiment occupe 88 % du terrain de 965 mètres carrés. Les marges latérales et avant sont de très petites tailles (0,2 mètre).

Projet de requalification

Les requérants souhaitent démolir certaines parties du bâtiment actuel, afin d'y juxtaposer un nouveau volume de quatre (4) étages. La partie avant de la toiture du bâtiment actuel ainsi que l'extension en plâtre gris (appentis) seraient retirées. Les murs extérieurs de briques rouges seraient conservés tel quel afin d'une part, envelopper le nouveau volume sur les premiers mètres de hauteur et, d'autre part, en cour avant, de créer une enclave de verdure (cour intérieure) sur la façade de la rue De Port-Royal Ouest. Les parties restantes de la toiture seraient ainsi remplacés pour devenir le plafond du premier niveau.

Le bâtiment résultant aura donc une volumétrie de 4 étages d'une hauteur totale de 15 mètres. Il devrait posséder une emprise au sol de 630 mètres carrés, pour un taux d'implantation d'environ 65 %. Outre l'enveloppe de briques rouges conservées du bâtiment actuel, le nouveau volume possèdera un revêtement métallique de couleur grise. La marge avant proposée serait à 8,31 m de la ligne de lot avant sur Port Royal, afin de permettre la création de la cour intérieure, derrière le mur de revêtement de brique conservée. La conservation de cette "façade" de briques permettra de continuer l'encadrement de la rue actuel et d'offrir un espace de verdure,

Le bâtiment proposé visera à avoir une multitude de fonctions orientées autour d'un usage principal de centre d'art. Celui-ci sera vu comme un lieu de production et de diffusion des arts. Le principal lieu consistera en une salle multifonctionnelle sur 2 niveaux et d'une superficie de plancher de 286 mètres carrés, servant de lieu d'exposition d'arts divers (représentation musicale, danse, théâtre, et expositions). Une galerie d'art distincte, au rez-de-chaussée, est également prévue. Des usages accessoires et dépendants de ces lieux d'exposition y trouveront également place. Notamment, un restaurant-café, avec alcool, est prévu au niveau du rez-de-chaussée sur une superficie de plancher d'environ 80 mètres carrés. Ce restaurant-café sera dépendant des activités d'exposition et n'ouvrira qu'en fonction des activités du centre d'art. Finalement, il est proposé également des ateliers de travail (workshop) (niveau 3) et des bureaux (niveau 2), en plus de locaux techniques (salle mécanique - niveau 2, quai de chargement - niveau 1) et monte-charge. Enfin, le quatrième et dernier étage sera voué à la présence d'ateliers d'artistes, offrant des espaces individuels de création pour des artistes résidents.

Outre la cour intérieure en cour avant, aucun autre espace extérieur de verdissement n'est prévu. Aucun équipement mécanique extérieur n'est également anticipé et ceux-ci devraient être intégrés au bâtiment. Enfin, aucun stationnement ne sera fourni sur le site.

Un parcours sans obstacle avec ascenseur est prévu pour l'ensemble des niveaux du bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Une légère pente d'accès (1 : 12) est prévue à l'entrée de la cour intérieure afin de permettre l'accès au seuil du rez-de-chaussée située à quelques centimètres (environ 20 cm) plus haut que le niveau du trottoir.

Milieu d'insertion

Le site visé s'insère dans un milieu industriel et d'emplois construit dans les années 1950 à 80, dont la fonction et les usages sont en transition et où le départ de plusieurs entreprises et manufactures, rattachées notamment au milieu du textile, ont laissé de grandes superficies de plancher aptes à une requalification. Le bâtiment visé, vacant depuis quelques années, et la transformation qui en est ici proposée, illustre bien le changement de caractère des lieux qui est souhaité et qui commence à s'opérer, à l'instar de ce qui peut s'observer au secteur voisin de Chabanel.

La quadrilatère Meilleur, Sauvé, Saint-Laurent et la voie ferrée, parmi lequel se situe le site à l'étude, diffère certes dans son gabarit et dans sa typologie de bâtiments par rapport au secteur Chabanel, mais n'en reste que les deux partagent cette nécessaire évolution vers des usages plus urbains et mieux intégrer à la nouvelle réalité du quartier, alimentée entre autres par la venue de nouvelles infrastructures de transport collectif (gares de train de banlieue, corridor Sauvé) et des emplois du domaine des services (bureaux).

Le secteur limitrophe immédiat est, à l'heure actuelle, le lieu de commerces en gros, d'ateliers mécaniques, d'imprimerie, de lofts industriels et de bureaux, ainsi que de nombreux bâtiments et étages vacants. Du côté ouest, un terrain servant d'entreposage extérieur pour une entreprise de fabrication industrielle est présent, séparé par une emprise de ruelle, n'appartenant pas à la ville. Un empiètement d'une structure d'abri métallique rouge, rattaché au 333 Port-Royal, est présent dans cette ruelle.

Le cadre bâti environnant varie grandement. La rue Jeanne-Mance accueille des bâtiments de 1 ou 2 étages, d'une hauteur similaire à celui existant du 333 Port-Royal, alors que des bâtiments de 3 étages sont localisés en face sur la rue De Port-Royal Ouest. Des espaces vides servant d'entreposage extérieur ou de stationnement de surface sont également présents à proximité. Des bâtiments de 4 et 5 étages sont notés sur les rues avoisinantes.

Enfin, le site visé se localise à environ 15 minutes de marche de la station de métro Sauvé et à 12 minutes des gares Chabanel et Ahuntsic. La présence du corridor de transport en autobus sur Sauvé Ouest à proximité est aussi à noter.

Contexte réglementaire

Le projet s'inscrit dans la zone 1293 du règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, permettant des usages de catégorie commerciale lourd et de gros (catégories C.6 et C.7), ainsi que les usages industriels de faible et moyenne intensité (I.1, I2 et I.4). Le cadre bâti autorisé est de 7 à 21 m de hauteur, mais ne possède pas d'indication en nombre d'étages. Le projet particulier devra donc spécifier les hauteurs prescrites en étages.

Le projet proposé devrait donc nécessiter des autorisations particulières en ce qui concerne les usages projetés (centre d'art) appartenant plutôt à la catégorie d'usage commercial C.4 (commerce de moyenne intensité), dans la mesure où des espaces de diffusion artistique (salle d'exposition et salle de spectacle) y sont prévus. Afin de permettre la réalisation du projet et le programme intérieure préliminaire proposé, une classe d'occupation "C" (tous les niveaux) sera requis. Afin de concrétiser la prédominance de l'usage "centre d'art" et la dépendance de l'usage commercial de "restaurant-café, avec débit de boissons alcooliques", l'autorisation réglementaire particulière précise que ce dernier devra être accessoire à celui du centre d'art.

Une autorisation particulière également nécessaires quant à l'implantation selon les marges proposées, puisque notamment la marge avant proposée, (8,31 m) excédera la marge maximale du zonage (5 m).

D'autre part, l'interprétation réglementaire que l'on peut faire de l'ancien mur de briques rouges conservé et ceinturant la cour avant peut apparenter cette installation comme étant une clôture. En ce sens, la hauteur de cette clôture et sa composition portent des enjeux de compatibilité avec le règlement sur les clôtures de l'arrondissement.

Les dérogations demandées et qui seraient établies par projet particulier seraient donc :

Règlement d'urbanisme (01-274):

- Articles 12.1 et 12.2 : hauteur minimale et maximale en nombre d'étages;
- Article 50.1 : implantation selon les marges prescrites (ensemble des marges);
- Article 132.2 : usages autorisées selon la zone ;

Règlement sur les clôtures (C-5) :

- Article 6 : hauteur d'une clôture;
- Articles 15 et 17 : matériaux de construction d'une clôture.

Le site nécessiterait six (6) cases de stationnement selon la réglementation applicable. Un processus de compensation sera proposé afin d'obtenir la dérogation au nombre minimal de cases requises, puisque le site n'en comportera aucune. L'enjeu du stationnement ne devrait toutefois pas causer d'obstacle, considérant la nature du projet dont l'achalandage devrait se dérouler dans un période horaire en soirée distincte de celui des activités d'emplois de jour (industries et bureaux) dans le secteur. Le projet devrait également disposer d'une accessibilité accrue via l'axe d'autobus Sauvé et la proximité de la station de métro et des gares.

Appréciation de la demande

Selon le Règlement sur les projets particuliers, les critères d'évaluation d'un projet particulier et qui seraient applicables à la présente situation sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 11° accessibilité universelle du projet, en regard notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et de l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

Concernant la compatibilité du projet avec le plan d'urbanisme, le site visé est inscrit parmi une affectation de type "Secteur d'emplois", permettant la plupart des usages sauf l'habitation. De plus, le site se localise parmi le secteur établi 01-06 permettant un gabarit de bâtiment de 2 à 6 étages, selon une densité (COS) maximal de 3. Le programme d'usages ainsi que les paramètres de réalisation (hauteur, densité, implantation) respecteront donc les dispositions du plan d'urbanisme.

En termes de planification, le PPU L'Acadie-Chabanel, en vigueur depuis 2006, prévoit pour le secteur Sauv -Port-Royal le maintien du cadre b ti existant et une optimisation des activit s d'emplois.

Un avenir de planification similaire a  t  retenu dans le cadre du dernier document de planification d taill e (mars 2021) (voir dossier 1204039010) pour le secteur TOD des gares Ahuntsic-Chabanel, appel    remplacer le PPU de 2004. Il y a  t  retenu pour le secteur de Port-Royal un exercice de restauration et de requalification du cadre b ti existant vers un secteur d'emplois et d'activit s urbaines plus dense. Le centre d'art devrait s'inscrire donc parmi les avenues de red veloppement du secteur  tablies dans ce document.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du d veloppement du territoire

La Direction du d veloppement du territoire  met un avis favorable   la transformation du b timent industriel actuel de deux  tages, en un centre d'art de quatre (4)  tages, pour les motifs suivants :

- l'usage projet  de centre d'art respecte le plan d'urbanisme actuel et s'inscrit dans les orientations de requalification voulue   terme pour ce secteur ;
- les autres usages du programme propos  (bureau et ateliers d'artistes, restaurant-caf , galerie d'art) devraient graviter autour de l'usage principal de centre d'art et demeurent compatibles avec le secteur d'emplois;
- le b timent transform  respectera le plan d'urbanisme et le cadre r glementaire actuel en mati re de hauteur et de taux d'implantation;
- la volum trie et l'implantation propos es s'harmonisent bien avec le cadre b ti h t roclite du milieu;
- la conservation de l'enveloppe de la fa ade actuelle de briques et l'am nagement d'une cour verdie int rieure permettra de conserver l'encadrement de la rue et d'offrir un espace de verdure, rare dans le secteur,
- le parti architectural mis de l'avant, misant sur la r cup ration des fa ades existantes, constituera un ouvrage marquant et identitaire pour la requalification du secteur.

Avis du comit  consultatif d'urbanisme

Lors de la rencontre du comit  consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022, les membres du comit  consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a  mis un avis favorable   l'adoption du projet pr sent .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTR AL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LI (S)   LA COVID-19

OP RATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site de l'arrondissement
Assembl e de consultation publique

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public d'une assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire;
- Réception des demandes;

Si aucune demande n'est reçue

- Adoption de la résolution;
- Transmission de la résolution au requérant;

Si demande reçue

- Adoption d'une résolution résiduelle;
- Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande;
- Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Résultats du registre;
- Certificat du secrétaire d'arrondissement;
- Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement;
- Fixation la date du scrutin référendaire OU;
- Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées;
- Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire;
- Scrutin référendaire;
- Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement;
- Transmission de la résolution au requérant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-16

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221066004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'usage "agriculture" à des fins d'élevage de poissons, et de production de fruits et légumes, pour le bâtiment situé au 9855, rue Meilleur - lot 1 488 843 - zone 1293 - demande no 3003179737

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1, 132.2 et 132.3 (usages), 343 (saillies sur le domaine public), et 347 (hauteur du transformateur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur le lot 1 488 843 du cadastre du Québec, situé au 9855, rue Meilleur, l'autorisation de transformer le bâtiment à des fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes, et d'aménager le terrain à la condition suivante :

- l'architecture extérieure du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux de transformation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de transformation.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans (14 pages) préparés par la firme L'OEUF Architectes, datés du 17 juin 2022, ayant le

no. de projet 21-43 et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 23 août 2022

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 12:43

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'usage "agriculture" à des fins d'élevage de poissons, et de production de fruits et légumes, pour le bâtiment situé au 9855, rue Meilleur - lot 1 488 843 - zone 1293 - demande no 3003179737

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant désire réaménager le bâtiment existant pour créer une ferme aquaponique afin de faire l'élevage de poissons et de produire des fruits et légumes. Dans cette zone (1293), ces usages ne sont pas autorisés (art. 132.1, 132.2 et 132.3), les saillies (rampe d'accès universel, galerie, escalier existants) sont situées sur le domaine public (art.343) et la hauteur du transformateur d'Hydro-Québec dépasse la hauteur permise de 2 m. (art. 347), d'où la présente demande de projet particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le bâtiment de 2 étages visé par la demande est situé sur la rue Meilleur au sud de la rue Sauvé. Il s'agit d'une zone à dominance industrielle (I.4). Le rez-de-chaussée de cet immeuble est essentiellement vacant, sauf pour la portion arrière qui contient l'aire de chargement d'un autre locataire de l'immeuble qui entrepose des archives. Ce locataire occupe également le premier étage du bâtiment.

Le projet est d'aménager au rez-de-chaussée de l'immeuble une ferme aquaponique afin de faire l'élevage de poissons (truites arc-en-ciel) et de produire des fruits et légumes. Il y aurait fumage d'une petite quantité de poissons. À cet effet, le requérant a prévu 2 filtres dans ses équipements mécaniques: filtre HEPA et filtre au charbon. Aussi, un comptoir de vente ouvert au public de moins de 200 mètres carrés seraient aménagés dans la portion avant du bâtiment, sous forme de panier de produits ou vente directe au détail. La façade avant du bâtiment sera rénovée. Le taux de verdissement passerait d'environ 1% à 35% (28 % au sol plus 7% sur la toiture). De façon plus précise, voici les usages et les produits proposés par le requérant :

Trois produits aquacoles finis seront mis en marché :

- le filet frais (600-750g);

- le filet fumé (350-450g);
- le poisson entier éviscéré (1-1.3kg).

Une **diversité de produits horticoles** sera mis en marché :

- Verdures (laitue frisée, laitue pommée, chou frisé, mesclun);
- Fines herbes (basilic, persil, ciboulette, coriandre, menthe);
- Micropousses (radis, tournesol, roquette);
- Fraises.

La mise en marché :

- Vente dans les épiceries et marchés à proximité;
- Vente à des restaurants avoisinants;
- Paniers de produits achetés sur le site de production;
- Une petite portion sera en vente directe.

L'aire de chargement existante du côté sud du bâtiment serait réutilisée. Les véhicules utilisés seraient des camionnettes (pick-up) ou des fourgonnettes de petit format. Le stationnement existant pour automobiles de 20 unités au nord serait réutilisé pour les autres locataires de l'immeuble. Six (6) unités de stationnement pour vélos seraient ajoutées dans la cour avant du bâtiment.

Les dérogations du projet relativement au règlement d'urbanisme 01-274 :

- 1) l'usage "agriculture" à des fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes n'est pas autorisé dans la zone 1293 (art.132.1, 132.2 et 132.3);
- 2) les saillies (rampe d'accès universel, galerie, escalier existants) sont situées sur le domaine public (art. 343);
- 3) la hauteur de 2,5 m. du transformateur d'Hydro-Québec dépasse la hauteur permise de 2 m. (art. 347, item 10 du tableau).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande, car le projet permet de :

- favoriser l'agriculture urbaine et l'achat de produits locaux;
- occuper ce bâtiment partiellement vacant;
- rénover la façade du bâtiment;
- augmenter de façon significative le taux de verdissement sur la propriété privée.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 6 juillet dernier, le comité a émis un avis favorable relativement aux dérogations demandées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution
Avis public d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption du second projet de résolution
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire
Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution
Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle
Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande
Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-23

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1227328005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser une thermopompe ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de deux (2) mètres dans la cour avant du bâtiment situé au 7315, Boul. Gouin Ouest - lot 2 377 257 du cadastre du Québec

Attendu la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial portant le numéro 7315, Boulevard Gouin Ouest, érigé sur les lot 2 377 357 du cadastre du Québec, visant à autoriser une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 2 m;
Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Attendu qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 22 août au 5 septembre 2022 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 22 août 2022 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville;

Il est recommandé : 

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 7315, Boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 2 377 357 du cadastre du Québec, Une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 2 m.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-09-06 17:05**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser une thermopompe ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de deux (2) mètres dans la cour avant du bâtiment situé au 7315, Boul. Gouin Ouest - lot 2 377 257 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a enregistré une demande de permis de transformation (numéro de demande 3003180681) visant à installer une thermopompe et une clôture de deux (2) mètres dans la cour avant pour le bâtiment localisé au 7315, Boulevard Gouin Ouest.
Puisque le bâtiment est érigé sur un terrain de coin, la thermopompe et la clôture faisant l'objet de la présente demande de dérogation sont localisées dans la cour avant faisant face à la Rue Olivier et dérogent, par le fait même, respectivement à la localisation et la hauteur permise au règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

La présente dérogation est soumise au conseil d'arrondissement pour décision en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D227328019 - D'approuver, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux visant à installer une piscine creusée en cour latérale, installer une clôture ainsi qu'une thermopompe en cour avant, remplacer le pavé et les murs de soutènement de l'accès piéton ainsi que de l'allée d'accès de l'unité de stationnement tels que représentés sur les plans estampillés par la DDT en date du 11 juillet 2022, pour le bâtiment dont l'adresse est le 7315, Boulevard Gouin Ouest, lot 2 377 257 du cadastre du Québec, secteur significatif SN.5.B D, écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, parcours riverain - Demande de permis 3003098859 - Dossier 2227328019

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la présente demande est une maison unifamiliale située sur un terrain de coin bordé par le Boulevard Gouin Ouest ainsi que la Rue Olivier. La façade principale est orientée sur le Boulevard Gouin Ouest. Les cours avant observées sur la propriété sont toutes deux visibles à partir du parcours riverain du Boulevard Gouin compris entre la Rue

Joseph-Saucier et le Boulevard Laurentien.

Description des travaux de transformation projetés:

- En cour avant, face à la Rue Olivier, installer une clôture ornementale en fer dont la hauteur est de deux (2) mètres. Cette clôture ne dépasse pas la façade principale du bâtiment et n'est donc pas considérée comme étant dans la cour avant faisant face au Boulevard Gouin Ouest.
- En cour avant, face à la Rue Olivier, installer une thermopompe entre les fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée.

La clôture ornementale déroge à l'article 6 du règlement sur les clôtures (C-5) puisque sa hauteur dans la cour avant faisant face à la Rue Olivier est de 2 mètres et non 0.90 mètre.

La thermopompe déroge au tableau de l'article 347 du règlement d'urbanisme 01-274 et ne peut profiter des allègements prévus à l'article 347.1 du même règlement, notamment en raison de l'inclusion de la propriété dans le parcours riverain du Boulevard Gouin.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire:

- Considérant que la clôture ornementale proposée se retrouve dans la cour avant d'une façade secondaire ne possédant aucun accès distinct;
- Considérant que la clôture ornementale est elle-même dissimulée derrière des éléments végétaux que sont les quelques arbustes et la haie vive ceinturant une bonne partie de cette cour;
- Considérant que la clôture ornementale dissimule la thermopompe de sorte à considérablement limitée sa perceptibilité à partir des voies publiques que sont le Boulevard Gouin Ouest et la Rue Olivier;
- Considérant que l'emplacement actuel de la thermopompe ne semble pas causer de préjudice au voisinage étant donné sa distance considérable avec les des bâtiments adjacents;
- Considérant que l'aménagement de la piscine dans la cour latérale diminue considérablement les potentiels emplacements alternatifs de cet équipement dans cette dite cour;
- Considérant que l'implantation de la clôture dans la portion basse de la pente observée dans la cour avant faisant face à la Rue Olivier atténue la hauteur perçue de celle-ci;
- Considérant que le modèle de clôture proposé n'amoindrit pas la qualité paysagère du parcours riverain.

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable quant à l'obtention de la dérogation mineure pour les motifs ci-haut mentionnés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site internet de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-09-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques



Dossier # : 1223060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

Il est recommandé :

- D'approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035) :

Nom	District	Année de naissance
Ève Castonguay	Bordeaux-Cartierville	2002
Alexandre Crête	Ahuntsic	2003

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-03-22 08:46

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1223060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

Il est recommandé :

- D'approuver la nomination d'un (1) membre du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat respectif (réf. CA22 090035 et CA22 090088):

Nom	District
Julianne Simard	Ahuntsic

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-30 12:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance composée de 12 jeunes entre 15 et 25 ans. Lors du Conseil d'arrondissement du 14 février, 10 membres ont été nommés.

Voici le nom des jeunes pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 :

Nom	District	Année de naissance
Ève Castonguay	Bordeaux-Cartierville	2002
Alexandre Crête	Ahuntsic	2003

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse et la durée de son mandat (réf. CA22 090035 et CA22 090088)

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance composée de 12 jeunes entre 15 et 25 ans.

Lors des conseils d'arrondissement des 14 février et 11 avril 2022, 12 membres ont été nommés pour l'exercice 2022-2023.

En raison du départ de deux membres, une nouvelle période de recrutement auprès de la clientèle jeunesse a permis de combler une de ces places dont le mandat finira en décembre 2023. Nous remercions les membres sortants, Marlyna Bourdeau et Marianne Locas-Quimet.

Voici le nom de la personne recommandée pour un poste pour la cohorte 2022-2023 :

Nom	District
Julianne Simard	Ahuntsic

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agent (e) de developpement d activites culturelles
physique

IDENTIFICATION**Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de dix (10) membres du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville et la durée de leurs mandats respectifs.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement compte 14 220 jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce qui représente 11 % de la population totale d'Ahuntsic-Cartierville (statistiques Canada, 2016).

Mission du CjAC

Créé le 13 février 2017, le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville (CjAC) est composé de 12 membres âgés de 15 à 25 ans. Sa mission consiste à éclairer l'action des élus et de l'administration et d'encourager la participation des jeunes dans les décisions prises par le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le CjAC est un espace de discussion et de réflexion non partisan sur les questions qui préoccupent les jeunes telles que l'environnement, les sports, les loisirs, l'aménagement urbain, le transport, la culture, etc. Cette instance offre ainsi aux jeunes, une opportunité de s'impliquer dans la vie démocratique à l'échelle locale.

Conditions de participation

Les jeunes qui seront nommés en tant que membres du CjAC s'engagent à être présents aux rencontres régulières et à participer aux travaux des comités du CjAC, ce qui représente un engagement bénévole d'environ quatre (4) à huit (8) heures minimum par mois.

Critères d'admissibilité

Pour devenir membre du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville (CjAC), le candidat doit :

- § Être âgé(e) de 15 à 25 ans au moment de l'envoi de sa candidature;
- § Résider sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- § Manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers relatifs à la jeunesse;
- § Un(e) candidat(e) ne peut pas être membre du Conseil jeunesse de Montréal, ni du Forum Jeunesse de l'île de Montréal, ni être membre de l'exécutif d'un parti politique municipal.

Mandat

Le mandat d'un membre est d'une durée de deux ans et est renouvelable une seule fois, pour une durée cumulative de 4 ans.

Membres actifs

Voici les membres actifs au sein du CjAC poursuivant leur mandat :

Nom	District	Premier mandat	Deuxième mandat
Catherine Hu	Sault-au-Récollet	2020 – 2021 (2 ans)	2022 – 2023 (2 ans)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 090326 du 9 décembre 2019 - Approuver la nomination de six (6) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif (1193060039)

CA18 090151 du 11 juin 2018 - Approuver la nomination de sept (7) membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018-2019 (1183060026)

CA17 090029 du 13 février 2017 - Entériner la constitution du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver la nomination de 12 membres (1173060002)

DESCRIPTION

Une campagne de recrutement s'est tenue du 13 octobre au 29 novembre 2021. Le comité de sélection fût composé de trois membres du CjAC (présidence, vice-présidence et secrétaire), d'une représentante de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) (agente de développement social) et d'une représentante du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (participation dans le cadre d'un mandat de soutien à la coordination du CjAC).

Le comité de sélection recommande la nomination des neuf (9) candidats suivants pour le mandat 2022-2023

Nom	District	Année de naissance
Victor Beaudet-Latendresse	Ahuntsic	2000
Catherine Béclair	Ahuntsic	1998
Maxime Bélanger	Bordeaux-Cartierville	1999
Marlyna Bourdeau	Sault-au-Récollet	1998
Élisabeth Dupont-Lebel	Bordeaux-Cartierville	2001
Lorena Liliana Leon Santana	Saint-Sulpice	2003
Morgane Lépine	Ahuntsic	2005
Marianne Locas-Ouimet	Ahuntsic	2004
Myriam Vilain	Bordeaux-Cartierville	1999

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville permet aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement. Le CjAC est une instance consultative, un lieu de socialisation et de participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance consultative, non partisane. Il est appelé à donner des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités du CjAC seront tenues dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications mettra sur le site internet de l'arrondissement une brève présentation des membres du CjAC.

Une page Facebook est accessible : CJAhuntsicCartierville.

Une page Instagram est accessible : cjac.12

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une première rencontre des membres aura lieu en janvier 2022. Le calendrier des rencontres subséquentes et les activités seront planifiées avec eux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée TRUDEAU

Le : 2022-01-24

Agente de développement social

Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics



Dossier # : 1227328008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

Il est recommandé :
de prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-26 13:28

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal faisant état de la décision D2022-002 rendue suite à la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022 du Comité d'étude des demande d'autorisation de démolition d'immeubles est soumis au Conseil d'arrondissement.

Règles de régie interne du Comité d'étude des demande d'autorisation de démolition d'immeubles et règlement sur la démolition d'immeubles RCA11 09009.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-26

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
ingenieur(e)



Dossier # : 1227328003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1er juin et 6 juillet 2022.

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1er juin et 6 juillet 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-05 15:34

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328003

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1er juin et 6 juillet 2022.**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu règles de régie interne, les procès-verbaux des séances du 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1er juin et 6 juillet 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont soumis au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir sommaire décisionnel 1222799001 visant à prendre acte des PV du 9 juin au 8 décembre 2021

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règles de régie interne du CCU

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-05

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire